

BOISSERON
Une Seigneurie du Bas Languedoc
(Première partie)

F. OBERT

«La Nationale 110 relie Sommières à Montpellier. Cette attrayante voie chemine sur les dernières crêtes qui dominent la plaine vers la mer. A la suivre, on regrette que le trafic se porte de préférence sur sa voisine qui court platement entre les vignes, de Nîmes à Montpellier, trompe-l'oeil sur une étendue où la richesse des pampres masque à peine la monotonie du parcours.

Le Vidourle franchi, voici la haute borne coiffée de rouge annonçant l'entrée dans l'Hérault en avant de Boisseron, village frontalier, vieux carrefour de routes romaines où la Bénovie glisse sur un escalier de rocs, près de restes de remparts et d'un château enfoui dans les frondaisons.

Il ferait bon s'arrêter quelques instants dans cette demeure restaurée avec un goût bien rare au siècle dernier. On se

promènerait sur ce belvédère dominant un parc fougueusement romantique; on s'accouderait à ces mêmes balustres où Jeanne de Gévaudan, comtesse de Ganges, appuya ses bras frais en rêvant à l'amitié fervente du cardinal de Bonzi ; on respirerait la grisante senteur des orangers dans leur vase d'Anduze s'étageant aux pieds d'arceaux au galbe florentin et l'imagination placerait vite, dans ce décor second empire, un groupe de beautés à crinolines d'organdi composant sur la pelouse, à l'ombre d'un grand chêne, un tableau qui serait signé par Winterhalter. »

Ainsi, Maurice Chauvet, dans *"Terres de Prestiges : Itinéraire au pays d'Oc"* note ses impressions sur notre village. Ces quelques lignes écrites en 1949 donnent un aperçu succinct de cette commune rurale, mais également envie de connaître plus en détail l'histoire de ce village. Les voies de communication, les remparts, la porte fortifiée, le château, les ressources de ce terroir lui ont forgé une forte personnalité.

Boisseron se situe au confluent de Vénobia (Bénovie) et Vidurlus (Vidourle), à l'intersection de la Route Nationale 110 Montpellier - Le Puy et du Chemin Départemental 34 Boisseron - Lunel. Ce village de 1500 habitants est construit sur des mollasses coquillères. Il est à une altitude moyenne de 30 mètres au-dessus de la mer. Sa superficie est d'environ 750 hectares et il comporte quelques accidents de relief tels que « *le Quillot* » 61 mètres, « *la Litière* » 56 mètres, « *le Puech Bouquet* » 69 mètres. La présence de Vidourle sur sa limite orientale avec, en amont la plaine de Sommières, en aval la plaine de Saint Séries - Saturargues se terminant sur les rochers de la Roque d'Aubais lui donne l'aspect d'un couloir entre mer et Cévennes.

Au cours de ces pages, nous allons essayer de retracer l'histoire de cette petite seigneurie du Midi de la France liée à

l'histoire du Languedoc et subissant les contre coups de la politique de cette province. Les origines de cette petite cité sont très obscures et il ne sera émis que des hypothèses quant à son origine.

LES ORIGINES

Traiter de la période préhistorique pour ce village n'est pas chose aisée. Le peu de mobilier récupéré lors des différentes fouilles effectuées sur le territoire ne permettent pas une étude de synthèse. Les éléments de cette période proviennent essentiellement de trois campagnes de fouilles en 1987, 1996 et 1999. Les rapports de fouilles établis par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont :

- *Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental* : François Favory, Jean Luc Fiches, J.M.Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud. (1987)
- *Diagnostic archéologique dans les coteaux de Soubergues* : Didier Paya. (1996)
- *Evaluation archéologique au lieu dit Pioch Lyon* : Manniez, Raynaud, Henry. (1999)

« Des fouilles effectuées après les périodes de labour entre le 15 et le 29 février 1987 et entre le 1^{er} et le 8 novembre 1987 ont permis de mettre à jour un mobilier important mais éparé sur le tènement Lous Tempus⁶⁹ dont la datation peut-être fixée au néolithique et/ou chalcolithique. Il s'agit d'une zone d'épandage ou de matériel déplacé par l'érosion.

- Un premier site sur le tènement du Mas de Barre⁷⁰ a livré

⁶⁹ Partie comprise entre la RN 110, le chemin de Saint Martin, le chemin des Fangades.

⁷⁰ Tènement entre la rue du Tout Blanc, le chemin des Fangades et le chemin des

du mobilier broyé par les cultures, caractérisé par un ensemble de céramiques néolithiques et de silex.

- *Un deuxième site sur le Mas de Barre a livré un ensemble de céramiques néolithiques et chalcolithiques ainsi que des silex qui peuvent traduire la présence d'un habitat. Il a été recueilli également quelques silex de cette période sur un gisement de Pied Bouquet.*
- *Un troisième site sur le tènement du Mas de Barre est une zone d'épandage comportant du mobilier de l'Age du fer (dont une anse d'amphore étrusque), de l'époque gallo-romaine et du Haut Moyen Age. Le mobilier est épars sur 1 ha environ.*

Deux zones sur le tènement des Vistes⁷¹ livrent des matériaux de construction (tuiles et mortier) et correspondent à deux secteurs d'habitat. Elles sont limitrophes d'une friche qui semble masquer une partie de leur étendue.

La première zone a permis de récupérer du matériel datable de l'Age du Fer (amphore massaliote) des V et VI^{ème} siècles avant J.C (amphore africaine et commune à pisolithes) et un peu de matériel du XI^{ème} siècle.

L'occupation de la deuxième zone semble dater des X-XI^{ème} siècles.

Une sépulture à inhumation, découverte en 1928 au lieu-dit Puech Lyon⁷², a fait l'objet d'une communication à la Société Archéologique de Montpellier dans sa séance du 8 décembre 1928. Il s'agit d'un coffre en lauzes, contenant deux corps dont l'un a reçu des offrandes déposées au pied :

- *un gobelet en céramique luisante de petit module et*

Manardes.

⁷¹ Tènement entre la route de Saussines, le chemin des Pradinasses, le chemin de Saint Martin et la Route Nationale 110.

⁷² Tènement correspondant à la Zone d'Activité Economique.

- ébréché au niveau de la lèvre et dépourvu de son anse*
- *un gobelet en céramique luisante de grand module, à une anse.*
 - *un petit plat en céramique commune à pisolithes et ébréché*
 - *un bol à céramique luisante intact et qui semble avoir été très peu utilisé.*
 - *un plat en céramique claire ;*

Ce mobilier permet de dater la sépulture de la seconde moitié du IV^{ème} siècle et plus probablement entre 360 et 400 du fait de la présence de céramique à pisolithes⁷³. »

« Des fouilles plus récentes, réalisées en 1999 sur ce même site, en préalable à la réalisation de la Zone d'Activité Economique, ont permis de mettre à jour une sépulture de même époque mais bouleversée par les travaux agricoles. Ce diagnostic n'a essentiellement livré que des traces agraires dont les plus anciennes témoignent de la culture de la vigne et sont datables de l'Antiquité. Quelques indices ponctuels attestent, en outre, une occupation de la partie haute du site durant la préhistoire et/ou la protohistoire.

Plusieurs tranchées se sont avérées vides de tout indice anthropique, d'autres ont livré des fosses et des traces témoignant de pratiques agricoles : trous de plantation de formes variées, sillons de charrue. Une fosse dont la couronne périphérique faite de blocs de limon pourrait être mise en rapport avec une activité artisanale d'époque romaine. Son comblement a été réalisé dans le courant du II^{ème} siècle de notre ère avec des pierres, de gros fragments de tegulae et de la céramique. Une autre fosse au profil piriforme⁷⁴ semble être un

⁷³ *Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental* : François Favory, Jean Luc Fiches, J.M.Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud. (1987)

⁷⁴ En forme de poire.



Plats gallo romains. Tombe de Puech Lyon
(Photo F. Obert)



Tombe anthropomorphe. Tènement Lous Tempus
(Photo F. Obert)

fond de silo que le mobilier du remplissage permet de dater de la préhistoire ou de la protohistoire. La présence de silex retouchés ou travaillés, ainsi que d'un fragment de hache en pierre polie, en position remaniée dans des unités stratigraphiques plus récentes, confirme que le Pioch Lyon a été occupé durant ces périodes anciennes.

Les fosses agraires les plus anciennes se présentent sous la forme de tranchées longilignes étroites aux extrémités arrondies. Elles obéissent, pour la plupart, à une orientation identique, ce qui laisse supposer qu'elles sont contemporaines et appartiennent à un même réseau de plantation. De tels creusements attestés à Nîmes dès le II^{ème} siècle av J.-C. ont fait l'objet d'observations récentes. Ils sont interprétés comme des fosses de provignage, technique de multiplication de la vigne qui consiste à enterrer un sarment encore relié au pied porteur dans une rigole étroite et allongée pour qu'il racine⁷⁵.

Aucune tombe en place n'est apparue lors de ce diagnostic et l'emplacement de la sépulture mise au jour en 1928 n'a pas été retrouvé. Toutefois la découverte d'ossements humains et de fragments d'un petit vase en céramique associés à ces derniers dans les niveaux remaniés permet de confirmer que le secteur a bien servi de lieu d'inhumation à la fin de l'Antiquité. L'absence de tout autre indice, qui ne peut totalement s'expliquer par les phénomènes d'érosion dont ont souffert les sols, nous porte à croire que cette vocation funéraire du Puech Lyon a été limitée aussi bien dans l'espace que dans le temps⁷⁶. »

« Un autre site sur le Mas de Barre a donné des céramiques grises kaolinitiques montrant une occupation de la préhistoire récente, de type habitat, et une autre du Haut Moyen Age. La

⁷⁵ Ndlr : clonage par marcottage.

⁷⁶ *Evaluation archéologique au lieu dit Pioch Lyon : Manniez, Raynaud, Henry. (1999)*

présence du mobilier médiéval est probablement à rattacher à l'habitat voisin des Fourques occupé au X-XII^{ème} siècle.

Un gisement du tènement Lous Tempus comporte un ensemble de tombes rupestres, à couverture de dalles sectionnées par la tranchée de la RN 110. Il n'a livré aucun mobilier, ni en coupe, ni en surface ; le seul indice de datation est la typologie des tombes. Dans l'état actuel de l'information, il apparaît qu'il s'agit d'une nécropole médiévale.

On observe également sur un autre site du tènement Lous Tempus divers aménagements d'habitat creusés dans le calcaire tendre, mis a nu par l'érosion. Une voie à ornière dessert une grande carrière. Celle ci est postérieure à l'habitat, qu'elle a en grande partie recoupé. Des trous de poteaux semblent appartenir à plusieurs cabanes. Leur comblement limoneux a livré quelques fragments de céramique grise du Haut Moyen Age. Au sud, un petit bassin et une tombe à logette céphaloïde sont creusés dans le rocher. Le mobilier recueilli est peu abondant et difficile à interpréter, mais la céramique grise kaolinique domine et permet de dater l'occupation au X-XII^{ème} siècles⁷⁷ »

Enfin, toujours sur le tènement Lous Tempus, cinq tombes anthropomorphes creusées dans le calcaire et couvertes d'une grande dalle ont fait l'objet d'une communication en 1925 à la Société Archéologique de Montpellier par Marignan. Il n'a pas été trouvé de mobilier dans ces tombes si ce n'est la présence d'une plaquette en bronze figurant la Sainte famille. Selon E.Bonnet, ces tombes ne seraient pas antérieures au XIII^{ème} siècle et la plaquette serait un fragment de baiser de paix de la fin du XVII^{ème} siècle.

« Le tracé de l'enceinte du village est nettement visible, et une partie du fossé est conservé au sud du village, partiellement comblé et aménagé en jardins. Le château est situé à la bordure

⁷⁷ *Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental* : François Favory, Jean Luc Fiches, J.M.Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud. (1987)

orientale de l'enceinte, dominant le cours de la Bénovie, détourné pour alimenter les douves. L'église est localisée au sud du village fortifié, mais on note la présence, sur le plan du XIX^{ème} siècle, d'une église à hauteur du château, au bord de l'ancien rempart. Aucun mobilier archéologique n'est visible.

Hormis la découverte d'un petit habitat de coteau à Puech Bouquet, occupé brièvement au début de la période gallo-romaine, et d'un important habitat perché du chalcolithique au Mas de Barre, l'apport essentiel des recherches de 1987 concerne la genèse et le développement topographique de l'habitat aux abords du village médiéval. La présence de quelques tessons d'amphore italique et étrusque dans les zones d'épandage ou d'atterrissement dus à l'érosion de la colline, sur le versant méridional du site est difficile à interpréter, mais pose le problème de l'occupation protohistorique de la colline. Aucun secteur d'habitat de cette période n'a pu être observé, mais la densité de l'occupation médiévale et moderne peut avoir occulté les vestiges antérieurs. Près du confluent de la Bénovie et de Vidourle, en lisière de la plaine alluviale inondable, la colline de Boisseron constitue un point fort du paysage qui a pu fixer très tôt un peuplement de hauteur⁷⁸. »

Des fouilles effectuées derrière le cimetière actuel ont permis de mettre à jour des clous, des tessons de poteries, de dolia, laissant penser à un petit habitat gallo-romain pouvant être daté, d'après M. Fiche, du IV^{ème} siècle après J.C.

Afin de faciliter les liaisons entre Rome et l'Espagne, les

⁷⁸ *Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental* : François Favory, Jean Luc Fiches, J.M.Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud. (1987)

romains occupent la Gaule méridionale (120 av J.-C.). Cette annexion de la Narbonnaise est l'oeuvre du proconsul Cneius Domitius Ahenobarbus "*barbe d'airain, visage de fer, coeur de plomb*". La romanisation de cette région entraîne l'établissement d'une colonie romaine à Narbonne (118 av J.-C.) et la construction d'une route dallée reliant l'Italie à l'Espagne en passant par Beaucaire, Nîmes, Béziers et Narbonne. Cette voie reçoit le nom de "*voie Domitienne*" en l'honneur de son promoteur Cneius Domitius Ahenobarbus.

Dans notre région, le tracé de cette voie correspond à l'actuel "*chemin de la Monnaie*"; il est connu par une série de vestiges parmi lesquels figure le pont sur Vidourle au niveau de Gallargues le Montueux. Ce pont nommé Ambrussi par César dans ses "*Commentaires*" a subi les vicissitudes du temps. Au XVII^{ème} siècle, il reste encore 5 arches dont 3 complètes. Au XIX^{ème} siècle, il n'en reste plus que trois dont une complète. Suite aux inondations de septembre 2002, une seule arche subsiste, elle est en cours de consolidation. Ambrussum fait partie de l'Ager Nemausensis qui, d'après Strabon comprend 24 localités unies à Nîmes. D'après M. Rivière, ce pont fut construit par Auguste au moment de la restauration de la voie Domitienne (4 av J.-C.) et avec cinq arches, présente de grandes analogies avec le pont de Boisseron.

Sur cette voie s'embranchent des routes secondaires. A Nîmes se détache la voie secondaire qui traverse les Cévennes, la Lozère et qui servira de tracé au Moyen Age à la "*voie Regordane*". Un autre chemin important relie Nîmes à Lodève en passant par Nages, Sommières, le quartier de Montade, la plaine de Campagne, la combe de Mallorgues et à travers les Causses aboutit à Lodève. Des ponts romains y sont visibles notamment sur le Rhony entre

Nages et Calvisson et sur Vidourle à Sommières.

« Le silence de tous les historiens sur l'époque de la construction du pont de Sommières nous met dans l'impossibilité de nommer l'empereur à qui la colonie en fut redevable ; mais l'opinion la plus accréditée la rapporte au règne de Tibère qui fit réparer la belle voie Domitienne, de la 21^{ème} à la 33^{ème} année de sa puissance tribunitienne, c'est-à-dire de l'an 19 à 31 de l'ère chrétienne.

A la sortie de Sommières, une voie de troisième ordre (vicinalis) conduit à Sextantion, aujourd'hui Castelnau, en passant par Boisseron et Restinclières. Le pont de Buxedonis Locus, construit sur la Venobie fait partie des vestiges de cette voie. Il est composé de cinq arches à plein cintre élevées sur des pieds-droits. Il donne une nouvelle preuve que les Romains plaçaient toujours, dans le milieu de la rivière, une arche principale, qui servait de centre à la décoration et à la division générale de leurs ponts; ce qui les mettait dans l'obligation d'employer leurs arches en nombre impair, pour en établir un nombre égal de chaque côté de l'arc principal.

L'arc du milieu a 9,42 m de diamètre; les deux arcs contigus à droite et à gauche ont 8,77 m et les deux arcs extrêmes joignant les culées 5,98 m. Les quatre piles ont toutes 2,92 m de largeur; en sorte que la longueur totale du pont entre ses deux culées est de 50,6 m sur une largeur de 3,57 m seulement d'une tête à l'autre⁷⁹.

Tous les arcs prennent leur naissance au même niveau, à 0,76 m au-dessus des basses eaux de la rivière, et sur une cimaise

⁷⁹ Lors des travaux de construction de la route royale de 3^{ème} classe de Montpellier au Puy, le plan d'élargissement du pont établi le 23 novembre 1821 par l'ingénieur des ponts et chaussées donne les indications suivantes : arche centrale 9,56 mètres, de chaque côté deux arches de 8,80 mètres, puis deux arches de 5,80 mètres.

Les deux piles centrales supportant l'arche principale ont 3,00 mètres d'épaisseur et les deux piles extrêmes ont 2,30 mètres. La largeur du pont est de 3,60 mètres et portée à

qui couronne le pourtour entier de chaque pile, et règne même sur l'évasement des avant-becs. On remarque aux cinq arches de ce pont une saillie considérable au quatrième cours de voussoirs, qui forme un corbeau sur toute la largeur du pont d'une tête à l'autre : cette saillie que l'on retrouve au Pont du Gard, servait à établir les cintres pour la construction du pont. C'était un usage général chez les Romains; elle était ensuite détruite lorsqu'ils perfectionnaient leurs monuments ; et il est à présumer que le pont de Boisseron ainsi que le Pont du Gard n'ont jamais été dans ce cas, contrairement à celui de Sommières qui ne présente pas ces imperfections.

Le couronnement antique a totalement disparu et a été remplacé par un parapet de construction moderne. Une petite arche sur la rive droite a été ouverte au 18^{ème} siècle. Le pont antique est très bien conservé, les légères restaurations qui ont eu lieu à diverses époques ne lui ont rien fait perdre de son caractère primitif. Il est entièrement construit en pierres de tailles posées à sec. On remarque comme dans tous les monuments romains un appareil imposant par sa masse, et une étonnante précision dans la taille de toutes les pierres⁸⁰. »

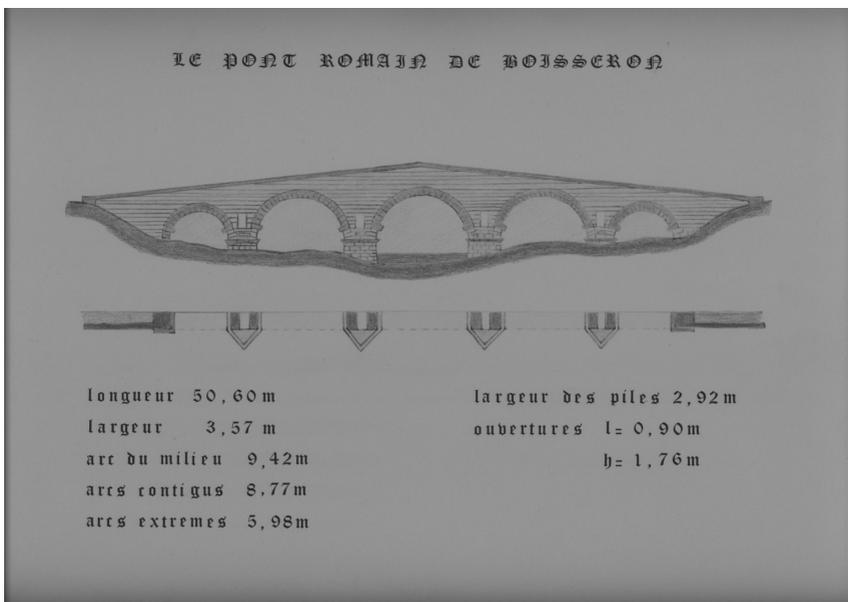
« Le pont de Boisseron confirme le fait de l'existence dans le Bas Languedoc, à l'époque romaine, d'une école de construction particulière, très nettement caractérisée dans l'architecture des ponts. L'aspect monumental de ces édifices,

7,20 mètres après élargissement.

⁸⁰ Grangent et Durand: « *Description des Monuments antiques du Midi de la France* ».



Le pont romain vu par Perrault
(Photo F. Obert)



Le pont romain vu par Grangeant
(Photo F. Obert)

*bâtis en pierre de taille, est obtenu par l'association d'une sobre et mâle décoration à des formes relativement légères*⁸¹. »

« Après la construction du pont sur Bénovie au début de l'ère, Boisseron devient ou reste un point de passage obligé pour la circulation nord-sud dans la moyenne vallée de Vidourle. Malgré cette localisation privilégiée, le site ne semble pas avoir connu une occupation gallo-romaine, mais là encore, le castrum médiéval et le village moderne peuvent masquer une part de l'information. La présence de céramiques du Haut Empire dans les zones d'épandage au sud du Mas de Barre montre pourtant une occupation agraire régulière. Seuls des sondages à l'intérieur du village actuel permettraient de lever le doute irritant qui pèse sur l'origine du site et sa fonction à l'époque gallo-romaine.

Malgré cette lacune, l'habitat des Las Vistes, occupé dans un premier secteur à la fin de l'Antiquité, puis dans un secteur voisin au Haut Moyen Age, atteste l'ancienneté et, dans une certaine mesure seulement, la continuité du peuplement depuis le V^{ème} siècle. L'habitat semble ensuite se déplacer et se diversifier, peut-être au XI^{ème} siècle, sur le site des Tempus, avec une église Saint-Laurent, dont aucun vestige n'est encore connu, mais dont la présence est clairement attestée par la toponymie (l'Eglise ou la Gleize) et les vestiges d'une nécropole, dont le cimetière actuel, très voisin, semble être l'ultime avatar.

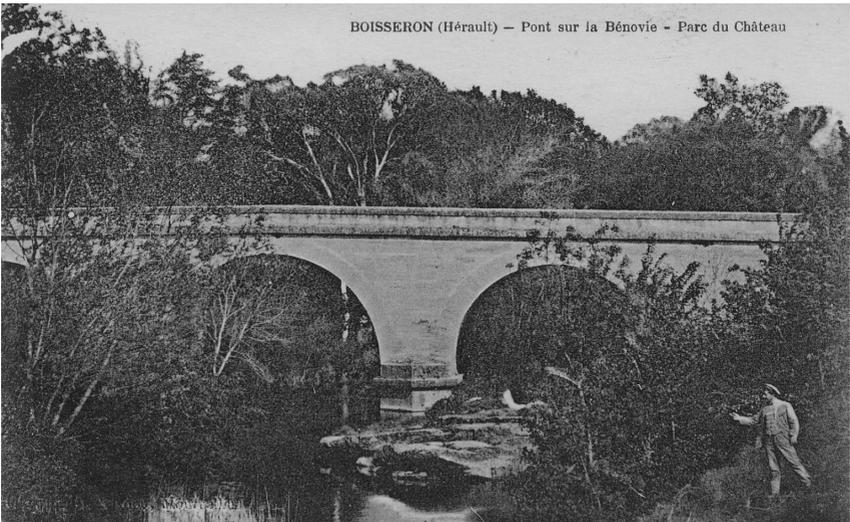
Le castrum du village, dont la morphologie est fortement marquée par le tracé de l'enceinte (XII-XIII^{ème} siècles) et qui possède un château bâti sur des substructions anciennes (tour ronde du XIII^{ème} siècle) et une église romane ne peut-être daté

⁸¹ F. de Dartin : « *Etude sur les ponts en pierre remarquable par leur décoration antérieure au XIX^{ème} siècle.* »



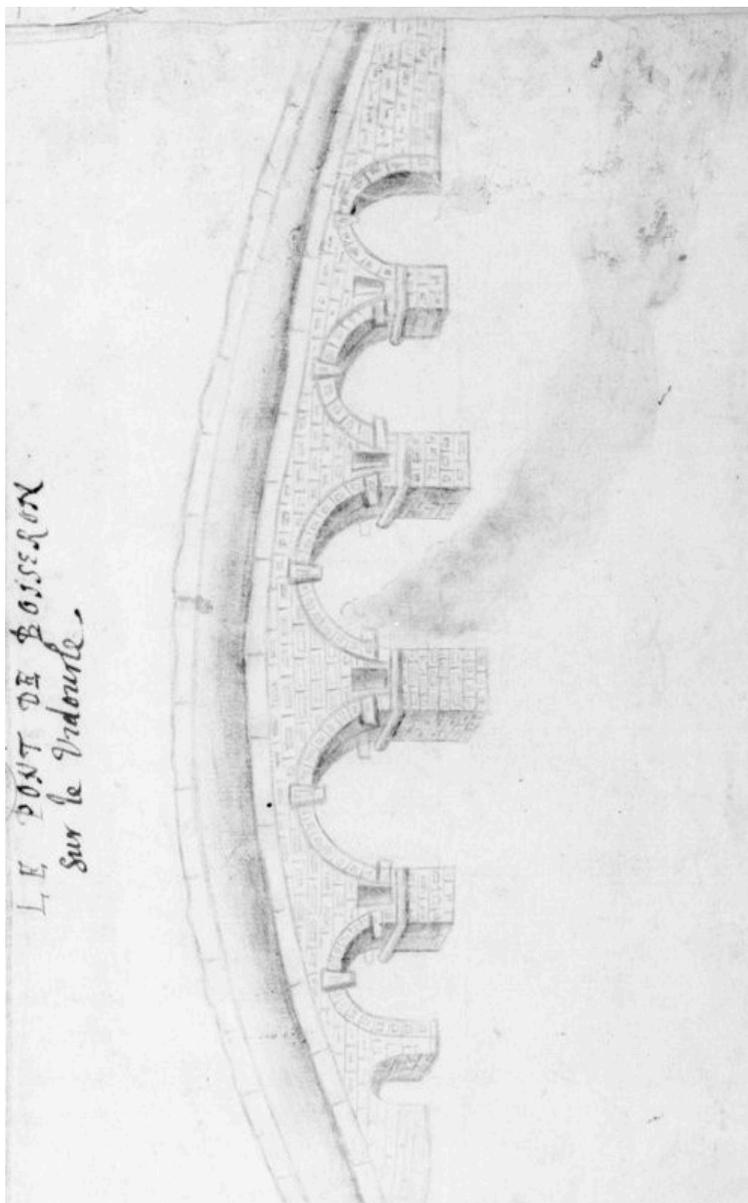
BOISSERON (Hérault) — *Le pont de la Benovie*

Le pont de la Bénovie – Vue amont
(Collection F. Obert)



BOISSERON (Hérault) — Pont sur la Bénovie - Parc du Château

Le pont sur la Bénovie – Parc du Château
(Collection F. Obert)



LE PONT DE BOSSILLON
sur le Vidourle.

Le pont romain vu par Rulman en 1622 (Par erreur noté sur le vidourle)
(Photo F. Obert)

qu'avec le concours des textes. La première mention d'un castrum Boxedone apparaît vers 1110, dans le cartulaire de Nîmes. Parmi les mentions postérieures, deux méritent attention par la relation d'identité qu'elles établissent entre le castrum et l'habitat des Tempus : de Stampucio, id est Buxedone, dans le cartulaire de Maguelone au XII^{ème} siècle, et dans la même source : de Stampucio, alias de Buxedone. Le castrum de Boisseron est évoqué et localisé en référence au site de Stampucio (Lous Tempus), qui paraît de toute évidence l'avoir précédée. Le castrum, simple château ou village fortifié à l'origine, se juxtapose à un habitat groupé antérieur. Ce dernier n'a pas résisté longtemps à l'attraction du castrum, et paraît déserté au cours du XII^{ème} siècle. La minceur du mobilier recueilli lors de la prospection, rendue difficile par l'ampleur des friches et des constructions récentes, n'autorise malheureusement aucune assurance à l'égard de ces datations archéologiques⁸². »

Si le passé de Boisseron au début de notre ère est mal connu, il en est de même pour la période des Invasions et il faudra attendre le début du XII^{ème} siècle pour voir apparaître les premiers documents écrits relatifs à notre commune.

Après une période de déclin (III^{ème} et IV^{ème} siècles), l'empire romain est envahi au V^{ème} siècle par les peuples barbares. Les Wisigoths prennent et pillent Rome vers 410, passent en Gaule par la voie domitienne et s'emparent de Narbonne en 412. Après un accord passé avec l'empereur romain, ils quittent momentanément la Gaule pour occuper l'Espagne et reviennent s'emparer du Haut Languedoc en 419 et de la Narbonnaise en 462.

⁸² *Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental* : François Favory, Jean Luc Fiches, J.M.Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud. (1987)

Clovis est là pour rétablir l'ordre et les bat à Vouillé en 506, ne leur laissant que la Gothie ou Septimanie constituée par le Bas Languedoc et le Roussillon.

Les VI^{ème} et VII^{ème} siècles correspondent à une période relativement calme à laquelle va succéder une deuxième vague d'envahisseurs qui vont déferler sur notre région. Après la conquête de l'Espagne en 711, les Arabes franchissent les Pyrénées et s'emparent de Narbonne (725). Leur élan vers le Nord de la France est stoppé par Charles Martel qui en 732, les bat près de Poitiers, et les refoule vers l'Espagne. De cette incursion, ils ne conservent au Nord des Pyrénées que la Septimanie, mais Pépin le Bref les en chasse en 759.

La région appelée Septimanie sous les Wisigoths, marche de Gothie sous les Carolingiens, tombe finalement au pouvoir des hiérarchies féodales, comtes, châtelains et chevaliers (milites) qui accaparent les pouvoirs de commandement, et dont les lignages forment la base d'une nouvelle noblesse. Autant dire qu'au X^{ème} siècle il ne reste plus grand chose de la Narbonnaise antique, de sa culture, de son urbanisation et de sa centralisation.

LE DOUZIEME SIECLE

Le Moyen Age est surtout marqué par la présence permanente pendant trois siècles des Bermond de Sommières et d'Anduze sur la seigneurie de Boisseron.

A cette époque, la seigneurie joue le rôle d'unité politique élémentaire, dotée d'une base territoriale souvent voisine de celle des communes actuelles ; elle est caractérisée par la sujétion des habitants à l'égard du seigneur qui est à la fois le maître des terres et des hommes et qui exerce dans la seigneurie des droits aujourd'hui réservés à l'Etat.

Son propriétaire est toujours un puissant personnage : abbé, évêque, laïc, le roi lui-même possédant plusieurs villas et vivant de leurs produits. La villa n'a pas dans cette économie, aux échanges extrêmement réduits, d'autre utilité pour le propriétaire que de subvenir à ses besoins. On ne se soucie pas de produire pour vendre. La villa est divisée en deux parties : la réserve seigneuriale exploitée directement par le seigneur grâce à une main d'oeuvre servile et grâce à la main d'oeuvre d'appoint fournie par les redevances au travail ou tenanciers. Ces derniers se partagent sous forme de manses ou tenures le reste du sol qu'ils cultivent à leur guise moyennant des redevances en nature ou en travail.

Mais ce régime domanial s'effrite à partir du XI^{ème} siècle. Des besoins nouveaux de luxe nés avec la renaissance du grand commerce, font désirer aux seigneurs des revenus monétaires plus abondants ; les guerres lointaines, les croisades, les amènent bien souvent à se désintéresser de la gestion de leurs domaines. Ils lotissent la plus grande partie de leurs réserves au profit des tenanciers. D'autre part ils acceptent contre redevances en argent, de supprimer certaines corvées ou servitudes. Et c'est ainsi que la plupart des communautés paysannes se voient reconnaître par des chartes, concédées à prix d'argent, des libertés ou franchises. Le paysan du XII^{ème} et XIII^{ème} siècles qui au sein des communautés le plus souvent affranchi de son ancienne servitude, vit plus à l'aise grâce au progrès des techniques et du défrichement, prend conscience de sa force face à des seigneurs qui, de chef d'exploitation, se transforment peu à peu en rentier du sol.

A partir du XII^{ème} siècle apparaissent, pour Boisseron, les documents écrits qui permettent de ponctuer l'histoire du village de quelques noms ou anecdotes en se raccrochant à l'histoire régionale ou à l'histoire locale des communes proches. Un des actes les plus anciens, à notre connaissance, est une charte

provenant des "*Layettes du Trésor des Chartes*⁸³". Cette charte ne renferme aucun nom notable qui puisse servir à en déterminer la date, même d'une manière approximative. Nous n'avons donc nant des "*Layettes du Trésor des Chartes*⁸⁴". Cette charte ne renferme aucun nom notable qui puisse servir à en déterminer la date, même d'une manière approximative. Nous n'avons donc pour la classer, d'autre élément que l'écriture.

une charte provenant des "*Layettes du Trésor des Chartes*⁸⁵". Cette charte ne renferme aucun nom notable qui puisse servir à en déterminer la date, même d'une manière approximative. Nous n'avons donc pour la classer, d'autre élément que l'écriture. Comme cette écriture a beaucoup d'analogie avec la charte précédente, nous pensons que le vicomte, qui n'est pas autrement nommé, est Bernard Aton V, vicomte de Nîmes et nous plaçons cette charte vers l'an 1159 comme date extrême. Dans cette charte, il est fait mention d'un Foulque et d'un Bernard de Boisseron qui doivent une albergue⁸⁶ de 10 chevaliers et d'un sergent au vicomte de Nîmes. Il nous manque pour cette période des documents plus précis car il serait très intéressant de connaître la cause de cette redevance. Serait-ce pour la garde du château de Sommières ? Comme nous le verrons au cours du XIV^{ème} siècle.

Au XII^{ème} siècle, le château de Boisseron existe déjà et il en est fait mention dans différents actes :

⁸³ Archives Nationales J.322. Toulouse, XIII, n° 90.

⁸⁴ Archives Nationales J.322. Toulouse, XIII, n° 90.

⁸⁵ Archives Nationales J.322. Toulouse, XIII, n° 90.

⁸⁶ Albergue : analogue au droit de gîte dû par le vassal à son suzerain. C'est une redevance annuelle pour l'hébergement des gens d'armes du seigneur. Elle ne constitue pas un impôt au sens moderne de ce mot mais de simples prestations personnelles.

- *Castri Boixezonis*⁸⁷ : acte que l'on peut situer entre 1155 - 1160 concernant Raimond, seigneur de Brusca; passé dans le château de Boisseron.
- *Castri de Boisedono*⁸⁸ : acte de juin 1168 par lequel Pons de Sommières et Pierre de Hauterive concèdent le prieuré de la bienheureuse vierge Marie de la vallée des Francs (ou de Franquevaux) au prieur de Boisseron. Les seigneurs suscités à savoir Pons de Sommières et Pierre de Hauterive étaient-ils co-seigneurs du lieu ?

LE TREIZIEME SIECLE

Boisseron est très certainement un village de garnison, ou du moins il fournit des militaires au seigneur du lieu et au seigneur de Sommières. C'est ainsi qu'il est fait mention dans différents documents de militaires à savoir :

- Sicard de Boisseron en 1231⁸⁹
- Raimond de Buxedone en 1330⁹⁰.

Le 22 mars 1219, un accord est passé entre Bernard de Mèze et les prieurs de Saussines et de Boisseron; il y est question d'un prieuré chapelle situé sur le bord de la Bénovie⁹¹.

Encore une fois, le castrum de Boisazone est cité dans un acte des Archives Nationales. Il donne la liste des consuls de la

⁸⁷ « *Cartulaire d'Aniane* » page 252.

⁸⁸ « *Manuscrit d'Aubais* » n° 77 et retranscrit dans le « *Cartulaire de Maguelone* » et dans « *Histoire Générale du Languedoc de Vic et Vaissette* ».

⁸⁹ « *Gallia Christiana* » T.VI.

⁹⁰ « *Cartulaire de Maguelone* » T.V. page 98.

⁹¹ *Cartulaire de Maguelone* T.II page 205.

ville de Montpellier en 1222⁹².

Dom Vaissette dans l'avertissement page 7 du tome III de l'Histoire Générale du Languedoc nous apprend que dans les XI, XII et XIII^{ème} siècles le mot castrum signifie quelque chose de plus qu'une simple forteresse et que par là on entend une petite ville ou un gros bourg. Il est vrai que les lieux que l'on désignait par castrum ont une citadelle ou un fort en état de soutenir un siège (exemple d'Aubais où il y avait dans le Nord-Ouest du lieu d'Aubais un terrain qui a conservé le nom de fort et qui par sa situation marque qu'il y avait une assez bonne forteresse.)

Les chevaliers sont groupés à côté des bourgeois dans les cités et les châteaux. On a mis récemment en lumière le rôle et l'origine de ces vassaux, non possesseurs de châteaux forts qui ont préféré durant les époques troublées du Moyen-Âge "*à la résidence sur leur terre la résidence dans la ville ou le bourg fortifié le plus voisin*"⁹³. Ainsi, ils sont toujours prêts à s'acquitter du service de garde permanent qu'ils lui doivent en retour. La défense du château, des tours de l'enceinte de la ville constitue en effet leur obligation essentielle : elle est expressément mentionnée dans leur serment d'hommage.

Très certainement, cette famille des seigneurs de Boisseron est apparentée à la famille des Bermond, seigneurs de Sauve, ou du moins, ils sont coseigneurs du lieu, puisque la seigneurie de Boisseron se trouve dans les mains de la famille Bermond en 1243. En effet, le 7 juin 1243, Bermond de Sommières fait l'hommage au seigneur évêque. Il déclare tenir de lui en fief la juridiction haute de Boisseron, situé dans l'évêché de Maguelone avec toutes les appartenances et dépendances du château et la haute seigneurie et

⁹² Archives Nationales J.339.

⁹³ *Essai sur l'origine de la noblesse* de Guilhaumez.

juridiction du château de Montlaur et ses appartenances.

« Je reconnais par cette charte, devant vous Bernard de Fesc, notaire et prieur de Restinclières, à qui je donne procuration et fais ma reconnaissance, que mon père et mes ancêtres ont reçu de l'évêque de Maguelonne, comte de Melgueil et de Montferrand, en l'occurrence Jean de Montlaur, par la grâce de Dieu, évêché de Maguelone, et de ses prédécesseurs la juridiction du château de Boisseron situé dans l'évêché de Maguelonne, et de toutes les choses que je possède soit au château de Montlaur, soit dans tout l'évêché de Maguelone, à l'exception de la villa de Saussines.⁹⁴ »

Mais revenons à cette famille Bermond. D'après Emile Boisson., *« elle appartenait à la puissante maison d'Anduze, et ses seigneurs portaient comme ceux de cette maison le nom de Bermond⁹⁵. Elle commence à figurer dans les monuments historiques du Moyen-Âge vers le X^{ème} siècle. La maison de Bermond de Sommières se fonde dans le courant du XI^{ème} siècle dans celle des Bermond de Sauve. »*

Ces seigneurs de Sauve, à partir de Pierre Bermond I porte le titre original de "prince et satrape de Sauve", titre qu'avait pris son père Bernard III seigneur d'Anduze. Cette famille, issue des Bermond d'Anduze, apparentée au comte de Toulouse sera intimement liée à l'histoire des Raymond au moment de la croisade

⁹⁴ « Cartulaire de Maguelone » reg E f° 316.

⁹⁵ « Il y a lieu de conjecturer que Bernard d'Anduze, qui a formé la souche de cette maison, descendait des anciens vicomtes de Nismes, et qu'il était fils d'un seigneur appelé Almerade. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a donné l'origine à l'une des plus illustres maisons de la province. Il avait eu trois fils d'Ermengarde, sa première femme, Frédol, Gérard ou Géraud et Almerade. Il en eut deux autres de Garsinde, de Béziers, sa deuxième femme, Raymond et Bermond.

Almerade, le troisième du premier lit, se maria et eut un fils qui hérita de son domaine ; Raymond, l'aîné du second lit, mourut sans enfant, et Bermond, son frère, continua la postérité. C'est de lui que la maison d'Anduze a pris le surnom de Bermond. » (Histoire Générale du Languedoc, tome II page 148.)

des Albigeois. Dans cette généalogie des Bermond, seigneur de Sauve qui s'étale de Pierre Bermond I à Pierre Bermond VII, arrêtons-nous sur Bernard VII, grand-père de Bermond de Sommières ayant signé l'acte de 1243 et qui d'après ce texte était seigneur du lieu⁹⁶.

Bernard VII, ses fils et petit-fils Pierre Bermond VI et VII sont des seigneurs débonnaires pour leurs peuples. Jaloux eux-mêmes de leur indépendance et de leur liberté, ils respectent et protègent celles de leurs sujets, acquises de temps immémorial et jamais interrompues. Dans cette seigneurie le servage est inconnu, chacun jusqu'au plus humble est propriétaire de sa terre. Cette dernière est cultivée avec d'autant plus de soin et d'ardeur que le propriétaire sait qu'en mourant il la laissera en toute propriété à l'héritier de son choix.

Bernard VII d'Anduze est un très puissant seigneur. Comme marque de cette puissance, il a son sceau particulier où il ne paraît aucune arme. Il y est représenté à cheval des deux côtés, savoir : dans le sceau le casque en tête et l'épée à la main, et dans le contre-sceau sonnant du cor de chasse. Il y a dans l'une et l'autre figure un chien de chasse.

Au moment de la croisade des Albigeois qui est déclenchée par l'assassinat du Légat Pierre de Castelnau à St Gilles en janvier 1208, les troupes de Simon de Montfort s'abattent sur le Languedoc. Le mot Languedoc date de la croisade, de l'époque où les hommes du Nord et du Midi se rencontrant les armes à la main ne trouvent, pour se distinguer les uns des autres, d'autre signe général que la langue qu'ils emploient. Cette croisade est lancée le

⁹⁶ Les principaux éléments généalogiques de la famille Bermond proviennent de la « *Généalogie de la maison d'Anduze* » de Bertier de Savigny.

10 mars 1208 par Innocent III contre un pays chrétien, mais le principal ennemi à combattre est Raimond VI. La sauvagerie de ces hommes de troupe, absouts de tout pêché par avance, va crescendo jusqu'aux tueries de Béziers le 22 juillet 1209 et de Carcassonne.

Raymond VI, beau-frère de Bernard VII d'Anduze et beau-père de Pierre Bermond VI, après avoir été flagellé par Milon sur le parvis de l'église de St Gilles le 18 juin 1209, est obligé de se croiser contre son peuple. Reprenant sa liberté, il lutte à nouveau contre Simon de Montfort mais il est battu à Muret le 10 sept 1213. Son beau-frère Pierre II roi d'Aragon, trouve la mort dans cette bataille.

Raimond VI, après sa défaite à Muret se réfugie auprès de Jean Sans Terre à la cour d'Angleterre. Il en revient en 1215 avec son gendre Pierre Bermond VI. Ils se présentent tous deux au concile de Latran. Le pape accorde sa bénédiction et une rente à Raimond VI, et le concile est prêt à reconnaître les droits de Pierre Bermond VI au comté de Toulouse quand celui-ci meurt alors subitement.

Pierre Bermond VI, qui est entre autre seigneur de Boisseron, porte très haut le lustre de la maison de Sauve et d'Anduze, en épousant Constance de Toulouse, fille de Raimond VI et de Béatrix de Béziers. (Mariage vers 1200).

Constance est par sa grand-mère Constance de France, l'arrière petite fille de Louis VI le Gros et la petite-nièce de Louis VII le Jeune. Elle est mariée en premières noces avec Sanche VI dit le Vaillant, roi de Navarre qui la répudie sous prétexte de stérilité. Lors de son deuxième mariage avec Pierre Bermond VI elle apporte en dot d'immenses domaines et des possibilités

d'héritage à la maison d'Anduze-Sauve. En 1215, le concile de Latran adjuge à Simon de Montfort tous les domaines qu'il a conquis les armes à la main sur les hérétiques avec les villes de Montauban, Toulouse mais laisse au fils du comte de Toulouse : Beaucaire, Nîmes, la vallée du Rhône et le marquisat de Provence.

Le concile terminé, le fils du comte de Toulouse, le jeune Raimond entreprend de reconquérir les domaines ravés à son père par Simon de Montfort et met le siège devant Toulouse, siège où sera tué Simon de Montfort par une pierre le 25 juin 1218. La situation des comtes de Toulouse paraît bien consolidée, Nîmes, une partie du Quercy et du Rouergue reconnaissant Raimond VII.

Le fils de Simon de Montfort, le comte Amaury qui lui succède à la tête des Croisés, froissé de ce que les habitants mettent une certaine résistance à reconnaître son autorité et manifestent hautement le désir de retourner sous la domination du comte de Toulouse, vient en armes exercer des ravages dans les environs. C'est alors qu'à la prière du pape Honorius III, le prince royal Louis entreprend sa seconde campagne dans le Midi. Il porte secours au jeune Amaury. Mais l'expédition de 1219 échoue, malgré la prise de Marmande. Amaury doit se résigner à léguer ses domaines au nouveau roi de France Louis VIII.

D'Aigrefeuille fixe la destruction de Boisseron en 1218.
« Honoré III de la maison de Savelli, ayant succédé au pape Innocent III mort en 1216, les consuls de Montpellier eurent recours à sa protection pour mettre leur territoire à l'abri des dommages que les croisés pouvaient leur faire. Ils en obtinrent une bulle qu'ils conservent dans leurs archives, par laquelle nous apprenons qu'ils avaient offert au Saint Siège une redevance annuelle de deux marcs d'or évalués chacun à cent mazumetuis : duas marchasauri, centum mazumetis computandis pro marcha,

quos sedi apostolicae obtulistis, nobis et successoribus nostris, singulis annis in festo resurrectionis dominicae persolvatis.

Ils ne tardent pas de ressentir les bons effets de cette protection car le jeune Amaury, comte de Montfort, ayant sur le cœur ce que l'on avait fait contre son père et contre lui durant la tenue du concile, vint sur la fin de 1218 faire du ravage aux environs de la ville, où après avoir brûlé Boisseron et quelques autres lieux, il fut obligé de retirer ses troupes, sur les ordres qu'il en reçut du pape Honoré III, à qui il ne pouvait rien refuser, après les obligations que son père et lui avaient au Saint Sièges⁹⁷. »

Thomas Millerot dans « *Histoire de la ville de Lunel depuis son origine jusqu'en 1789* » donne une version légèrement différente. « *Par un acte du mois d'août 1215, nous apprenons qu'à la mort de Raymond Gaucelm IV et en conformité de son testament, Raymond de Calvisson prit possession, au nom de son pupille, Raymond Gaucelm V dit Pons de la terre et baronnie de Lunel, dont il avait été nommé administrateur, et qu'il donna à nouveaux achats, à Didier Loufesq et à son frère la moitié de la palus de l'Arbuguière confrontant la Cadoule.*

C'est peut-être, au jeune âge de son seigneur, qui ne lui permettait pas encore de porter une armure que la ville de Lunel doit de ne pas avoir été mêlé aux nouveaux troubles qui désolèrent le pays à la mort de Simon de Montfort. Le fils de ce dernier, le comte Amaury qui lui succéda, froissé de ce que les habitants mettaient une certaine résistance à reconnaître son autorité et manifestaient hautement le désir de retourner sous la

⁹⁷ D'Aigrefeuille : « *Histoire de Montpellier* » (Tome III page 79).



Le porche — Entrée de l'enceinte fortifiée
(Collection F. Obert)



Le porche — Entrée de l'enceinte fortifiée
(Collection F. Obert)

domination du comte de Toulouse vint en armes exercer des ravages dans nos environs. On cite au nombre des cités qui eurent à en souffrir le village de Boisseron qui fut presque entièrement brûlé. »

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à cette époque les Albigeois se rendent maître en 1220 de la ville de Sommières, comme ils l'ont fait de Béziers, Carcassonne et Montpellier. Mais, ils ne s'y maintiennent pas longtemps car le roi Louis VIII, après un siège de peu de durée, les en chasse vers l'année 1226.

La date exacte de la destruction de Boisseron est tout de même imprécise mais on peut, faute de document, la situer entre 1218 et 1222. Nous ne savons pas si le château de Boisseron est resté aux mains des Croisés, toujours est-il que celui-ci fut repris en l'année 1222. Ce château, sur la frontière de la vicomté de Nîmes, est dans un secteur où les comtes de Toulouse s'estiment chez eux. La chronique ne dit pas qui a pris ce château et sur qui... En effet, un fragment de cartulaire intitulé "*Liber de Consuetudinibus et Libertatibus ville Montispessulani*"⁹⁸ nous donne les consuls de la ville de Montpellier de l'année 1204 à l'année 1253. Dans cette liste, penchons-nous sur l'année 1222 :

«L'année du seigneur 1222 furent consuls : P.Salvaire, G.Lucian, J.Jourdan, R. de Gordon, Ymbert de Juviniac, J de Balaruc, R.de Bitteri, Guiraud d'Oissa, J.Vincent, Fuster, G.Andreas, P.de Sumene, Bayle, Guiraud Atbrandi, lequel étant mort le 5 des Nones de juillet (2 juin) il fut remplacé dans la baylie par R.Atbrandi son père.

Ce fut pendant ce consulat que fut pris le château de Boissazone le 16 des calendes de juin (15 mai)».

⁹⁸ Archives .Nationales J.339 Montpellier et Maguelone.

Dans quelle mesure le village a-t-il pu être entièrement détruit?

Le bois est très largement utilisé dans les maisons dans les charpentes, les poutres et les planchers. Un incendie dans un village est une catastrophe difficile à circonscrire. Une torche renversée, une lampe à huile oubliée, et tout un village peut flamber. Sans compter que l'étroitesse des rues, dans ces villages peureusement serrés derrière des remparts permet au feu de s'étendre aisément.

L'usage de la pierre se généralise tant pour les châteaux que pour les maisons au moment des croisades. L'abondance de la pierre sur la commune permet aux seigneurs du lieu de bâtir une enceinte de défense fortifiée qui met à l'abri les paysans, les troupeaux et les récoltes.

Après le traité de Meaux en 1229 qui met fin à la croisade contre les Albigeois et marque l'établissement de la royauté dans le midi, Raimond VII bien que perdant la moitié de ses domaines rentre en possession du comté de Toulouse . Sa fille Jeanne épouse Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX et lui apporte le fief paternel en héritage. Leur mariage est célébré en 1237.

Depuis le traité de Meaux et pendant la minorité de Louis IX, nous constatons des empiétements du pouvoir royal par le biais des officiers de la Sénéchaussée de Beaucaire. Dans une lettre du 12 décembre 1237, Grégoire IX qui a organisé l'inquisition en 1233, écrit à l'archidiacre, au sacriste et au précepteur d'Arles de faire restituer à l'évêque de Maguelone les lieux occupés indûment par les officiers du Roi de France dans le comté de Melgueil, dans l'archipresbytère du diocèse de Nîmes, Montredon, La Roche Aynier, Boisseron, une certaine partie du château de Montlaur et une certaine autre à Restinclières, Saint Génies et Sainte Croix de Fontanès.

Identifions les localités citées dans cette lettre. Il y a d'abord

deux châteaux importants celui de Montlaur et celui de la Roque Aynier. Le château de Montlaur appartient à la famille des deux évêques de Maguelone Jean de Montlaur I et Jean de Montlaur II. Il est à cette époque le principal château de la partie orientale du comté puisque le château de Montredon ne doit plus lui faire retour. Il domine le haut de la plaine qui, des premiers contreforts des Cévennes, s'étend en ondulations à la mer en suivant le Bérange. On comprend que les officiers royaux aient voulu le placer sous la domination du roi. Sainte Croix de Quintillargues est d'une grande importance pour l'évêque. Il y a là un péage lucratif qui a suscité bien des difficultés aux évêques de Maguelone dont les actes se trouvent dans le cartulaire de Maguelone. A une époque où déjà les revenus du Comté diminuent tous les jours, le Pape ne peut permettre au roi de France de mettre la main sur cette localité.

Le différent est porté devant des arbitres civils, le sénéchal de Beaucaire doit se soumettre et l'évêque rentre en possession de ses domaines.

On a vu que **Pierre Bermond VI** est seigneur de Boisseron depuis 1223, date à laquelle il hérite de son père Bernard VII des seigneuries d'Anduze, Sauve, Sommières et Alais. Il épouse Constance de Toulouse en 1200. Il a six enfants dont Pierre Bermond VII et Bermond I

Bermond I, troisième fils de Pierre Bermond VI et de Constance de Toulouse reçoit pour partage une partie de la ville de Sommières et les baronnies de Montmirat et de Montlaur composée des villages de Montmirat, Crespian, Montagnac, Mauvessargues et Molezan dans le diocèse d'Uzès et de Montlaur, St Bazile, St Jean de Cornies, St Hilaire dans le diocèse de Montpellier, la seigneurie de Calberte en Gévaudan et tout ce que son père Pierre Bermond VI a à Aimargues. Il est à l'origine de la branche des barons de Caila.

Le 7 juin 1243, Bermond de Sommières reconnaît tenir de l'Evêque de Maguelone Jean de Montlaur, le château de Boisseron et ses autres possessions dans le diocèse de Maguelone.

Il partage le malheur de Pierre Bermond VII, son frère aîné qui, privé de la ville de Sommières où se dresse une tour assez forte, a ordre de la remettre au sénéchal de Beaucaire, Pelerin Latinier. Ayant obéi, Louis IX qui part en Terre Sainte, veut lui rendre une partie de ce qu'il lui a ôté et lui donne en échange de la moitié de la ville et de la tour de Sommières, du château et de la vallée de Calberte, le château du Cailar et ses dépendances. Cet échange est passé à Aigues-Mortes au mois d'août 1248.

Bermond I est déjà vieux lorsqu'il cède à Beringuier de Roche tout ce qu'il a à Aimargues sous l'albergue de dix chevaliers et dix sols melgoriens⁹⁹ par acte passé au Cailar au mois de janvier 1266, et dans lequel il se dit fils de Pierre Bermond VI ; il meurt le même mois et sa femme Agnès de Séverac devient mère et tutrice de son fils jusqu'en 1275.

Nous retrouvons les mêmes hommages que celui de 1243 en 1265 et 1332 avec les terres de Montlaur. Ensuite les deux terres Montlaur et Boisseron, sont séparées.

Pons de Bermond est baron du Cailar, de Montmirat et de Montlaur, seigneur de Crespian, Montagnac, Marissargues, Molezan, St Bauzile, St Jean de Cornies, St Hilaire de Canais, Boisseron, Saussines, Clairan, Junas.

Né vers l'an 1250, il meurt au commencement de l'an 1329. Après la mort de son père et du consentement de sa mère, il rend hommage à Beringuier, évêque de Maguelone, pour les seigneuries de Boisseron et de Montlaur, par acte passé à Boisseron le 26

⁹⁹ Sou melgorien : monnaie d'argent qui avait cours en Provence et dans le Languedoc frappé par les comtes de Melgueil.

janvier 1265.

Il est présent à l'hommage que Pons, seigneur de Montlaur rend pour ce qu'il a à Canois, en faveur de Gaucelin de Mandagour et de Jacques de Lecques. Il se trouve le 25 juillet 1303 à l'assemblée que tiennent les barons de la sénéchaussée de Beaucaire. Par acte passé à Nîmes le 23 mars 1321 il rend hommage pour les châteaux du Cailar, de Junas, de Montmirat, de Montagnac, de Molezan, de Crespian, de Clairan, de Maressargues. Il fait donation du château du Cailar à Bermond du Cailar, son fils aîné le 5 octobre 1323.

Il avait épousé Guigonne de Peyre, fille d'Astorg et de Margueritte, dame de Cheylanne et de Valentine, de laquelle il a :

- Bermond du Cailar qui suit
- Poncet de Bermond auquel son père donna 50 livres de rente le 5 octobre 1323, mort avant le 9 août 1337
- N. de Bermond, femme de Raymond, seigneur de Broussan et de Bellegarde.
- Deux autres filles citées par leur père, sans les nommer, dans la donation de 1323.

LE QUATORZIEME SIECLE

Bermond II du nom, meurt avant son père et après le 5 octobre 1323 date de la donation que son père lui a faite pour le Cailar. Il conclut le mariage de Guiote, dame de Broussan, et de Bellegarde sa nièce qui n'a pas encore 12 ans accomplis, avec Guignonnet, fils de Guigon, seigneur de la Roche en Reinier et de Posquières, qui n'en a pas encore 14, le vendredi après la St Mathieu 1306.

Il épouse en première noce, la fille de Bertrand de Montelive, fils de Pierre de Montlive, chevalier de la ville d'Arles,

lequel lui assigne 1 250 livres pour la dot de sa fille le 25 octobre 1320; il se remarie avec Constance de Messagues, dame de Combas, fille de Bertrand de Messagues, seigneur de Combas qui était veuve depuis longtemps lorsqu'elle donne tous ses biens à son fils le 16 juillet 1351.

Il a de sa première femme :

- Gui de Sommières
- Bermond du Cailar et de Montlaur qui suit ; ils rendent conjointement en 1376, à Pierre de Montlaur, tout ce que Pons de Bermond leur aïeul y a acheté pour le prix de 425 livres tournois
- Guiote de Bermond
- une autre fille mentionnée en la donation de l'an 1323 et de la seconde :
- Jean du Cailar, dit Decan, qui fait la branche des barons de Combas.

Bermond III du nom, né vers 1310, est baron du Cailar, de Montmirat et de Montlaur, seigneur de Crespian, Montagnac, Marrissargues, Molezan, St Bauzile, St Jean de Cornies, St Hilaire, Boisseron, Saussines, Clairan, Junas. On lui donne pour curateur le 5 juillet 1329, Raymond de Lecques chevalier, seigneur en partie de Montredon. Il est majeur de 22 ans lorsque étant à Boisseron, il rend hommage pour ce château et celui de Montlaur à Jean, évêque de Maguelone, du consentement de son curateur le 8 septembre 1333.

Il sert comme lieutenant du sénéchal de Beaucaire comme il ressort d'une quittance de 60 livres en date du 9 novembre 1342, pour les services qu'il avait rendus à la guerre. Cet acte est scellé de son sceau en cire rouge où paraît encore l'or de ses armes, document conservé à la Chambre des Comptes de Paris. Le roi

l'envoi en otage à Perpignan avec quelques autres seigneurs du Languedoc, et il donne quittance au trésorier de Carcassonne le 26 avril 1353 pour le prix de dix jours de son voyage à raison de six livres tournois par jour. Ce seigneur est lieutenant du sénéchal de Beaucaire en mars 1356¹⁰⁰.

Le milieu du XIV^{ème} siècle est une période relativement trouble où les Français sont battus par les Anglais, le Trésor vide et où les Etats Généraux sont réunis à plusieurs reprises pour se procurer de nouveaux subsides destinés à entretenir une armée pour défendre le territoire. A la faveur de ces événements éclate le mouvement populaire appelé "*la Jacquerie*" du nom de Jacques sous lequel on désigne par dérision les paysans.

Ceux-ci exaspérés par les longues misères résultant de l'invasion de la France par les bandes anglaises, se soulèvent contre l'autorité royale et contre leurs seigneurs dont ils pillent et brûlent les châteaux.

Cette révolte durement réprimée échoue misérablement.

Pendant ce temps, le pays est dévasté par les Grandes Compagnies, bandes formées par des mercenaires étrangers. Ils font partie de l'armée du roi Jean, défaite à Poitiers. Licenciés sur place, gens de sac et de corde, ils ne vivent que de pillages.

Depuis ces mouvements, on établit une garde du château de Sommières avec douze sergents. Ce nombre est ensuite réduit à quatre. Mais les châtelains de Sommières, voyant le danger se renouveler, obligent les habitants de Sauve et de son district à venir faire garde au château par suite d'une coutume établie lorsque les seigneurs de Sauve étaient également seigneurs de Sommières. Ces habitants se récrient contre une prétention pour eux si onéreuse et s'en plaignent au roi. Ils en obtiennent des lettres datées de

¹⁰⁰ Bibliothèque Nationale Languedoc LXXI f° 306.30.

Villeneuve les Avignon le 8 mai 1363 par lesquelles ils sont dispensés de faire la garde au château de Sommières moyennant une finance de 400 florins d'or. Mais en même temps, le roi augmente le nombre de sergents préposés à cette garde et de 4 les porte à 8, déclarant que son intention est que les uns et les autres soient soudoyés à ses dépens.

"Exemption de garnison dans le château de Sommières moyennant le paiement de 400 florins d'or au receveur royal de Nîmes Bernard François accordé par Jean II aux habitants de Sauve , St Hippolyte du Fort, St Roman de Cadières, du Cros, de Moulès, Conquérac, Quissac, Liouc, Claret, Corconne, Pompignan, St Martin de Londres, Pegairolles, La Roque Ainier, Ferrieres, Baucels, et autres communautés de la baylie de Sauve ainsi qu'aux habitants de Junas, Boisseron, St Christol, Saussines, Restinclières, St Geniès des Mourgues, Beaulieu, St Drézéry, Montlaur, Mas de Londres, Lecques, Fontanès, Montmirat, Montpezat, Souvignargues, Aujargues, Cannes, Sérignac, et autres communautés ressortissant du château de Sommières, à l'exception des habitants de Sommières, Montredon et Villevieille."

Bermond III teste au Cailar le 1^{er} août 1361 et souhaite être enterré aux Cordeliers de Sommières dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il fait divers legs aux Eglises de Montpellier, Uzès, Nîmes et Psalmody. Il donne pour tuteur à ses enfants, qui étaient encore fort jeunes, le seigneur de Landorre, et ses frères Géraud Ami seigneur de Rochefort et Raymond d'Uzès seigneur de Broussan.

Il épouse Elips de Landorre, fille d'Almaric seigneur de Landorre et du Salmiech vicomte de Cadars et d'Alix de Caylus, de laquelle il a :

- 1°) Antoine de Bermond, baron du Cailar qui suit ;
- 2°) Guiote de Bermond qu'il nomme dans son testament.

Il a encore un bâtard nommé **Astorg**, qui est caution de la dot de Jeanne Pelet lorsqu'elle épouse Antoine de Bermond, baron du Cailar son frère, lequel lui donne à vie la terre de Boisseron, le 19 septembre 1381. Il est aussi maître des ports de la sénéchaussée de Beaucaire et se signale pendant la guerre des Tuchins. Il est lieutenant du roi en Dauphiné en 1407, lorsque Dieudonné d'Estaing, évêque de St Paul trois Châteaux lui inféode le village de Baumes et le château de Chamier, ce qui est approuvé par l'archevêque d'Arles et le chapitre de St Paul, le 1^{er} avril 1408 ; il teste en 1417 en faveur de Beatrix de Pierrefort sa femme, et lui donne la tutelle de Bermond du Cailar seigneur de Baumes, de Chamier etc..., son fils lequel vend ses terres à Gabriel, seigneur de Farges, en 1450.

En cette fin du XIV^{ème} siècle, la paroisse de Boisseron (de Stampucio : id est de Buxedone) dans le diocèse de Maguelone participe à deux synodes. En 1392, elle verse deux taxes de procuration : 11 sols 7 deniers pour le synode de Saint Luc, 11 sols 7 deniers pour le synode pascal. Compte tenu du montant des taxes, la paroisse de Boisseron est comparable aux paroisses de la Bruyère, Beaulieu et Saint-Christol. Celles de Saint-Geniès et Vérargues sont moins importantes, et celles de Saturargues et Restinclières se situent au dessus.

LE QUINZIEME SIECLE

Antoine de Bermond

Antoine de Bermond, né en 1350, est baron du Cailar, de Montmirat et de Montlaur, seigneur de Crespian, Montagnac, Marrissargues, Molezan, St Bauzile, St Jean de Cornies, St Hilaire, Junas, Boisseron, Saussines et St Felix. Il est général des levées qui se font en Languedoc, contre les Tuchins qui lui brûlent son

château du Cailar et tous les papiers d'archives. Il fait son testament le 39 novembre 1403. Il épouse par contrat passé à Lavérune le 19 janvier 1380 Jeanne de Pelet, dame d'Aubais, de Nages et de Solorgues. Cette dernière teste à Aubais le 8 juin 1425. Il meurt en 1408 en laissant cinq enfants :

- 1°) Bermond de Bermond, baron du Cailar qui suit ;
- 2°) **Antoine de Bermond**, baron d'Aubais, seigneur de Nages et de Solorgues, de Boisseron, Saussines et St Felix que son frère lui donne lors qu'il se marie. Il obtient en 1447 le pardon de tous les cas qu'on lui impose pour avoir tenu le parti du comte d'Armagnac, lorsqu'il est capitaine du château de Meyrueis, pour le dit comte. Il meurt avant l'an 1453. Il épouse par contrat passé à Clermont de Lodève le 6 juillet 1422 Margueritte de Lauzières, fille de Guiraud de Lauzières et d'Aude de St Bauzile, dame de St Bauzile et de St Jean d'Aucapus, dans le diocèse de Valres laquelle teste à Aubais le 15 août 1459 et le rend père de :
Catherine de Bermond. Elle est dame d'Aubais, de Nages, de Solorgues, de Boisseron, de Saussines et de St Felix. Elle se marie par contrat du 4 novembre 1443 passé à Aubais avec Jean de Bermond, baron de Boucoiran, son cousin au quatrième degré, après en avoir eu dispense du Pape. Elle vit encore le 30 juin 1482. Ils ont : Marguerite de Bermond qui épouse Jean de Bermond dit de Bozène son cousin au 4^{ème} degré.
- 3°) Jean de Bermond, religieux dans l'abbaye de Psalmody près d'Aigues Mortes.
- 4°) Margueritte de Bermond, mariée avec Louis d'Aleyrac, baron d'Aigremont.
- 5°) Bourguine de Bermond nommée dans son testament. Elle meurt peu de temps après son père.

Bermond de Bermond 4^{ème} du nom entre comme baron du Cailar aux Etats du Languedoc en 1422, 1425, 1434 et 1435. Il est baron du Cailar, de Montmirat et de Montlaur, seigneur de Crespian, Montagnac, Marrissargues, Molezan, Clairan, Vic, Junas, St Bauzile, St Jean de Cornies, St Hilaire, Boisseron, Saussines et St Felix, chambellan de Charles IV et viguier de Nîmes. Il est nommé viguier de Nîmes le 26 avril 1420, destitué quelque temps après puis rétabli le 1^{er} octobre 1426. Destitué de nouveau d'autorité du parlement le 17 avril 1427, il ne sera rétabli que le 26 décembre 1429 ; dans l'intervalle la viguerie est mise en régence¹⁰¹.

Il prête de l'argent à Isabelle, reine de Majorque, qui déclare le 19 octobre 1403 lui devoir 149 livres. Il rend hommage de ses terres en mars 1408 et en 1438. Il teste au Cailar le 12 mars 1450 et veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, aux Cordeliers de Sommières.

Bermond de Bermond IV épouse par contrat passé à Avignon le 18 janvier 1397, Dauphine de Simiane, fille aînée de Bertrand Raimbaud de Simiane et d'Isabelle d'Agout. Elle le rend père de :

- 1°) Guillaume de Bermond de Sommières. Il est baron du Cailar et seigneur de Montmirat et Montlevès. Le 11 mars 1452, il rend hommage du Cailar, Montmirat et Montlevès.
- 2°) Isabelle de Bermond qui épouse par contrat passé à Nîmes le 4 juin 1425, Antoine de Gléola dit de Peyre, seigneur de Servières, fils de Pierre de Peyre dit Gléola seigneur de Servières, de Cobonières, de Gardelle et de Viviac, et neveu d'Astorg, baron de Peyre, né vers l'an 1404. Elle se remarie

¹⁰¹ Bibliothèque Nationale. Languedoc LXXI f 310.

en 1450, avec Jean, seigneur de Villavez et De Cussac en Gévaudan dont elle en est veuve en 1465. Elle vit encore en 1477.

Lors de son mariage avec Dauphine de Simiane le 18 janvier 1397, Bermond de Bermond IV donne la terre de Boisseron à son frère Antoine de Bermond qui l'avait déjà rétrocédée à son frère bâtard en 1381. A noter que dès la fin du XIV^{ème} siècle plusieurs Bermond sont copropriétaires de cette seigneurie. Au début du XV^{ème} siècle d'autres familles que les Bermond entrent dans la copropriété de cette seigneurie.

Le 10 novembre 1404 lors d'un acapte¹⁰² fait par André de Bigorre de Bernis comme procureur de noble Astorg du Cailar à Bernard Chabaud de Bernis, Astorg est mentionné comme seigneur de Boisseron.

Le 14 mai 1445, une minute du notariat de Bernis portant sur une reconnaissance de dette nous apprend que **Jean de St Michel** est coseigneur de Boisseron avec noble **Bermond de Sommières**¹⁰³. Ce Jean de St Michel avait été nommé viguier de la ville de Sommières en octobre 1425. Il est destitué de cette charge le 7 juin 1426 et rétabli le 24 janvier suivant. Le parlement de Béziers le suspendra à nouveau¹⁰⁴.

¹⁰² Acapte : d'après du Cange, droit féodal qui se payait au seigneur direct pour chaque mutation arrivée, soit par la mort du vassal, soit par vente, échange ou autrement. D'après Lourière : droits d'issue et d'entrée, lods et ventes, ventes et honneurs et autres droits seigneuriaux qui se payent au Seigneur cavier, rentier, ou censuel et direct par le vendeur et par l'acheteur de l'héritage aliéné et redevable envers quelque seigneur foncier, pour le vert, devert ; saisine.

D'après La Cune de Saint Palaye : ces sortes d'inféodations étaient alors de véritables ventes, ou des acensements. Or prendre à cens un héritage, ou en payer la prime acapte, c'est l'acheter. Ainsi les mots achapt et achapter, ont pu se former d'acapte, ou acapit.

¹⁰³ Archives du Gard E.I. 395.

¹⁰⁴ Bibliothèque.Nationale. LXXXI f 364).

Une autre minute du notariat de Bernis en date du 7 décembre 1465, nous décrit un acapte fait par noble Jean de Belna, docteur es-loi, comme mari de noble **Catherine de St Michel**, dame de Boisseron et par **Guillaume Bermond** de Sommières, seigneur du Cailar, à Jean Rouverol, forgeron de Bernis pour une vigne de la dîmerie de Bernis, « *loco vocato vulgariter Al Cros de Carbonie*¹⁰⁵. »

Le 24 janvier 1485, noble **Guigon de St Michel** rend hommage à Jean de Bonnal évêque pour la seigneurie de Boisseron, hommage reçu par Me Louis Mariny notaire. Cet hommage est repris et il en est question lors d'un hommage de 1715 et d'un procès en 1741 qui sera engagé entre le seigneur de Boisseron et l'évêque au sujet d'un cheval (palefroi ou palefrenier) mentionné dans les différents hommages «comme dépendant du dit seigneur à cause de son comté de Melgueil et sous les conditions suivantes à savoir que le dit seigneur de Boisseron lui être à l'advenir et à perpétuité doit suivre mon seigneur evesque et comte dans les guerres et cavalcades¹⁰⁶. »

Cette seigneurie, au XV^{ème} siècle, est partagée entre les familles Bermond et St Michel. Il faudrait parcourir les généalogies de ces deux familles pour connaître les liens de parenté qui les unissent. Il doit très certainement en exister puisque la famille Bermond est apparentée à la famille Montlaur, elle-même alliée à la famille de St Michel.

LE SEIZIEME SIECLE

¹⁰⁵ Archives du Gard E.40I.

¹⁰⁶ Archives de l'Hérault G 1494.

Très peu de documents nous sont parvenus pour le début du XVI^{ème} siècle mais il semblerait que cette seigneurie soit passée en intégralité à la famille de Saint Michel, compte tenu de l'hommage de 1485, et qu'elle soit restée dans cette famille jusqu'à sa vente en 1591 à la famille de Gondin.

Un registre manuscrit conservé aux archives de la ville de Montpellier concernant la métairie de Jubiargues nous relate une transaction passée le 6 avril 1500 entre le seigneur de Boisseron et les habitants du dit lieu :

« L'an de notre seigneur 1500 et le 6^{ème} jour du mois d'avril régnant prince Louis, et comme ainsi fois qu'il y eut question et différent et pouvait encore devenir plus grand, entre noble Margueritte Ramonde veuve de noble Guigon de Saint Michel cy-devant seigneur de Boisseron, diocèse de Maguelonne et noble René de Saint Michel son fils au nom que dessous d'une part et les habitants et manants du lieu de Boisseron ou leurs syndics d'autre part, sur ce que le quel mère et fils en leurs noms de noble Guillaume de Saint Michel et les autres enfants de la dite noble Margueritte et du dit noble Guigon disant et affirmant être seigneur du dit lieu et de toute la juridiction haute moyenne et basse et qu'ils ont droit et pouvoir de défendre aux habitants et manants du dit lieu et à toute autre sorte de personnes de quel état et condition qu'ils soient, qu'ils n'ayent par eux et par autrui, ni osent, n'y présument couper ou amasser aucun bois mort ou sec, gros ou menu dans tout le terroir et juridiction de Boisseron pour les bois leur appartenant à raison de la haute seigneurie et domination comme seigneur du dit lieu et partant qu'il n'est pas permis aux habitants pour le général et pour le particulier de couper amasser ny prendre les bois si ce n'est les bois qu'ils tiennent du seigneur en emphytéose et censure sans la licence et consentement des seigneurs et au contraire les manants et

habitants disaient, répliquaient et affirmaient qu'ils étaient en possession entière tant pour eux que pour leurs prédécesseurs de couper et amasser toute sorte de bois vert et sec tant gros que menu dans et partout le terroir et juridiction du lieu de Boisseron sauf toutefois les bois des seigneurs savoir de la Liquière¹⁰⁷ et sous le pont de Boisseron et de couper du bois et s'en servir à leur usage et autrement en faire à ses plaisirs et volontés et qu'ils ont joui eux et leurs prédécesseurs desquels ils ont droit tout le temps qu'il faut pour acquérir une bonne et usage possession et pour la garder l'ayant acquise et qu'ils ont été maintenus à ces possessions anciennes par des lettres de MM. le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes où il était dit qu'ils ne devaient point être empêchés molestés ou dessaisis et aussi qu'il y persistait, sur quoi le seigneur répliquait s'être opposé aux lettres et qu'il avait fait assigner les habitants en la cour du Sénéchal à porter les lettres de maintenue pour les voir révoquer et les voir recevoir en opposition sur l'exécution desquelles et plusieurs autres raisons étant dit proposée alléguée et répliquée de part et d'autre enfin voulant s'accorder et constituer les mère et fils en leurs noms et de Guillaume de Saint Michel et des autres enfants de la dite noble Margueritte d'une part et Pierre Marot et Pons Ricard syndics du lieu de Boisseron. L'année présente comme appert par moi, notaire soussigné et Jean Rivière, Gilles Bonnaud, Gilles Alleyrac, Pons Garin, Anthoine Devic, Jean Amouroux et Etienne Devic, Anthoine Ondrot et Jean Arroussel, manants et habitants du lieu de Boisseron en leur nom et de toute la communauté du lieu de Boisseron et au nom des autres habitants du lieu y adhérent voulant d'autres non induits et may de leur gré et par eux et leurs hoirs et successeurs quelconques à l'advenir sur les questions des sensives demandes et querelles et autres dépendances et

¹⁰⁷ Pierre dont les troupeaux lèchent les efflorescences. Lequa = pierre plate. Lecar = lécher

émérgences souscrits ont aimablement convenu pactifié transigé et accordé mutuelle stipulation intervenant de part et d'autre comme s'en suit :

Premièrement, que les habitants et manants du dit lieu et leurs hoirs et successeurs dorénavant et à perpétuité pourront couper, amasser, prendre et employer à leur usage toutes sortes de bois vert et sec, gros et menu dans et partout le terroir, et juridiction du lieu de Boisseron pour leurs usages et pour en faire toutes leurs volontés tant au nom de la communauté que des particuliers du lieu à la retenue toutefois des seigneurs dessus mentionnés savoir La Liquière et dessous le pont de Boisseron excepté aussi le terroir communal appelé Puech de Barrié situé en la juridiction de Boisseron excepté aussi le bois des particuliers du lieu qu'ils tiennent des seigneurs en emphytéose et censive dans lesquels le bois de la Liquière, dessous le pont de Boisseron et Puech de Barrier, et autres bois d'un chacun des habitants du lieu qu'ils tiennent en emphytéose et censive des seigneurs. Ils ne pourront ny devront à l'advenir sans la licence et consentement des seigneurs et leurs successeurs couper, amasser ou prendre aucun bois vert ou sec gros ou menu y exercer ou à excroître sous peine de 5 sols chaque fois qu'on les trouvera couper au terroir de Puech de Barrié aucun bois vert ou sec gros ou menu baillables et applicables aux seigneurs et de payer et satisfaire le dommage coupé ;

Item ont transigé et pour les explèches que les seigneurs ont à présent donné aux habitants qui ceux habitants au nom de la communauté du lieu seront obligés de bailler et payer de censive annuelle et à perpétuité à chaque fête de Saint Michel aux seigneurs et à leurs successeurs cinq sous tournois qu'on imposera et cotisera au sol pour leurs familles et leurs successeurs.

Item que chaque habitant et manant du lieu qui y sont à présent ou sont à l'advenir seront tenus donner et payer aux

seigneurs et à leurs successeurs de censive annuelle et perpétuelle à chaque fête de saint Michel deux deniers tournois.

Item ont transigé et que les seigneurs, leurs hoirs et successeurs à l'advenir nonobstant les susdits explechefs pourront bailler à nouvel achept, et censives des terres susdit de tout le terroir et juridiction de Boisseron pour labourer et cultiver à telles personnes qu'ils voudront.

Item ont transigé que les seigneurs ou leurs successeurs ne pourront ny devront bailler des terres sur le terroir pour en faire des bois qui dérogeraient aux explechefs à aucune personne privée ou étrangère à censive ny sans censive.

Item ont transigé et que les manants et habitants du lieu de Boisseron pourront paître et faire dépaître tout leur bétail gros et menu au terroir de Puech de Barrié à leur liberté de volonté pour toujours et en tout temps.

Item ont transigé et que les habitants et manants du lieu de Boisseron ne pourront ny devront chasser à l'advenir à aucune chasse dans le terroir de puech de Barrier sous peines de 5 sols pour chaque fois payables et applicables aux seigneurs et à leurs successeurs par ceux qu'y contreviendraient et confiscation de la chasse des arquebuses et fusils avec lesquels on les trouvera chasser.

Item ont transigé et qu'aux choses transigées il y ait paix et laquelle transaction et toutes, et chacune des choses contenues au présent instrument, les parties ont ensemble approuvé et pour les garder ont obligé tous leurs biens et de la communauté aux vigueries des cours royales de Sommières, spirituelle du seigneur évêque de Maguelonne et présidiale de M. le Sénéchal de Beaucaire et Nîmes et toute autre cour et par lesquelles ils ont affirmé et ainsi au contraire de le tenir et pour les garder ils ont juré et renoncé desquelles choses ils ont requis instrument leur être fait par moi notaire, fait au château de Boisseron et à la galerie en

présence de Bernard Cabanel, curé du lieu, Pierre Verdier, prêtre, noble Raymond Tournatovie de la ville de Tarascon, Jean Boissier du lieu de Buzignargues, Jean Tesse tailleur du lieu d'Aujargues et de moy Pons Cabanel, notaire royal.

Cette translation du latin prise mot à mot par Pons Cabanel, notaire, expédié en forme étant parmi les papiers de la communauté de Boisseron, signé le 20 décembre 1602¹⁰⁸. »

En 1567, on trouve encore une demoiselle Margueritte de St Michel dame du lieu St Phelix de Sanestargues et Sinistrargues son annexe. Tout laisse supposer compte tenu des dates que c'est une fille ou une petite fille de Margueritte de Saint Michel, veuve de noble Guigon de Saint Michel cité dans l'acte ci-dessus. Nous la retrouvons comme dame de Boisseron dans l'acte de 1576 cité ci-dessous.

Bien que dans un acte du 27 septembre 1588, Louis d'Andron seigneur de Marguerittes, rappelle la donation qu'il a faite à son fils Jean d'Andron de la place et seigneurie de Boisseron, il y a tout lieu de penser que cette seigneurie est restée dans les mains de la famille de St Michel. Pierre Anselme dans "*Histoire de la maison royale*" et d'Hozier dans sa généalogie nous font savoir, à propos d'une dette d'Antoine Roux à Laurent de Meulhon, que Marguerittes de St Michel était dame de Boisseron.

« Henri, par la grâce de Dieu roi de France, à notre sénéchal de Provence ou son Lieutenant au siège de notre ville d'Arles salut. Receu avons l'humble supplication de damoysele Marthe Rousse femme du capitaine Jehan Auzier de notre ville de Tarascon, contenant que le 12e jour de mai 1576 ayant le dit Auzier fait procuration à la dite suppliante de pouvoir vendre des biens d'icelle à la meilleure condition que pourrait jusqu'à la

¹⁰⁸ Bibliothèque Municipale de Montpellier : « *Manuscrit M 538* ».

somme de 2 400 florins pour payer une dette de pareille somme que devait feu Anthoine Roux son père à Laurent de Meulhon Sr Beaujeu, mari et maître des biens dotaux de damoysselle Margueritte de St Michel dame de Boisseron, la dite suppliante le XII^{ème} jour de juin au dit suivant sa dite procuration avait vendu à Loys Michel certaine maison de son dit feu père assise au dit Tarascon en la rue dite la gache de St Nicolas et ce pour le prix et somme de 3000 florins desquels en fut faite réelle numération par le dit Michel. »

Donné à Aix le 27 août 1577.

Un document des archives du Gard nous apprend que cette seigneurie est vendue à Jean de Gondin, seigneur de Carsan¹⁰⁹.

Le 19 août 1591, Margueritte de St Michel, dame de Boisseron et de Vilhos, veuve de Laurent de Meulhon, seigneur et baron de Beaujeu, et Jean de Gondin, seigneur de Carsan, habitant d'Uzès, constituent leurs procureurs en vue de la vente et de l'acquisition de Boisseron. Mme de Boisseron vendra à Mr de Carsan « *la totale place et seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte impaire, du dit lieu de Boisseron, assis au diocèse de Maguelonne, près de Montpellier, avec ses dépendances et appartenances, en quoi, que consistent pour et moyennant le prix et somme de dix mille écus valant trente mille francs* ». La procuration de Mme de Boisseron est passée à Avignon, et celle de Mr de Carsan à Uzès. La pièce est en forme de deux actes.

Que sont ces juridictions ?

- Juridiction haute : juridiction d'un seigneur, dont le juge connaît toutes les affaires civiles et criminelles exceptés les cas royaux.

¹⁰⁹ Archives du Gard : série E. Tome I page 151.

- Justice moyenne : juridiction d'un seigneur dont le juge connaît toutes les affaires civiles, mais ne peut juger au criminel que les délits dont la peine n'excède pas une amende de 75 sols.
- Justice basse : juridiction d'un seigneur, dont le juge connaît seulement des droits qui lui sont dus des actions personnelles au civil jusqu'à 60 sols parisis, et dont l'amende n'excède par 10 sols parisis.

Quelle est cette famille ?

Le 20 janvier 1527, Jeanne de Bagnols de St Michel des Ubaz épouse Antoine de Gondin.

Leurs trois fils sont :

- Jean de Gondin seigneur de Carsan
- Mathieu de Gondin gouverneur d'Aigues-Mortes.
- Antoine de Gondin .

Les Gondin évoluent dans la région d'Uzès, Carsan et Aramon. Antoine marié en 1527 avec Jeanne de Bagnols de St Michel des Ubaz a trois fils déjà cités ; Jean fonde la branche A et Mathieu la branche B¹¹⁰.

Jean de Gondin, seigneur de Carsan, épouse Claude de Buis en 1585. Le 9 octobre 1591 Jean de Gondin fait l'acquisition de la terre, seigneurie, justice haute, moyenne et basse de Boisseron à dame Margueritte de Saint Michel.

Tout de suite après, le Seigneur de Boisseron fait hommage au seigneur évêque, « à genoux et avec promesse de suivre le dit seigneur évêque et comte de Melgueil aux guerres et chevauchées aux dépens du dit seigneur évêque seulement dans le district du dit évêché et tant qu'il plaira au Sr de Boisseron, excepté contre le Roi

¹¹⁰ *Armorial*: de La Roque T.II p. 24.

et pour faire venir vers lui le seigneur de Boisseron hors du lieu et juridiction de Boisseron, le seigneur évêque et ses successeurs seront tenus de bailler un palefrenier au sieur de Boisseron et à ses successeurs. »

C'est de ce cheval qu'il sera question dans un procès, en 1741, entre l'évêque et le seigneur du lieu de Gévaudan. Cet acte est passé par messire Antoine de Jubiat.

En 1597, Jean de Gondin achète le château d'Aramon qui lui est vendu par la fille de Diane de Poitiers, Françoise de Brézé épouse de Robert de la Marck, duc de Bouillon¹¹¹.

Il en est déclaré acquéreur par deux actes des 10 mars et 22 avril 1597 au prix de 82 000 livres, à savoir 42 000 pour la terre de Vallabrègues et 40 000 pour celle d'Aramon « à la réservation de foy et hommage et servant de fidélité au Roy ». Le 15 mars 1598 il fait hommage au roi et reçoit l'investiture par-devant les officiers de sa majesté en la villa de Nîmes. Cette propriété est contestée aux Gondin, jusqu'après la transaction du 15 août 1601 survenu entre Henri de la Tour et le comte de Maulevrier.

La branche B est créée par Mathieu de Gondin capitaine de la tour Carbonnière, viguier d'Uzès, gouverneur d'Aigues-Mortes. En 1597, le gouverneur d'Aigues-Mortes Bertichères de Lecques négocie avec les Espagnols. Le roi l'apprend et le convoque à la Cour. Il refuse de s'y rendre ; alors le roi charge le capitaine de Gondin de reprendre Aigues-Mortes, ce qu'il fait après un dur combat. Le roi reconnaît ses services et le nomme gouverneur. En effet, un arrêt du conseil d'état du 2 octobre 1598¹¹² ordonne le remboursement, sur la cure de Peccais de 2 487 livres 20 sols dus aux consuls d'Aigues-Mortes pour les frais qu'ont entraîné le

¹¹¹ *Histoire d'Aramon* : Abbé Vallat.

¹¹² Archives du Gard B. 26 f 2IIV.

renvoi de la garnison de la ville ordonnée par le roi et la réception du Sieur de Gondin comme gouverneur attaché du roi et des Trésoriers de France.

C'est également de cet homme de guerre qu'il est question dans la notice publiée dans les cahiers d'histoire de Nîmes : « *la monstre et revue de la garnison d'Aigues-Mortes le 24 juillet 1601 par le capitaine Mathieu de Gondin* ». Il épouse le 30 janvier 1582 Marie de Beauvoir du Roure dont il a cinq fils :

Henri, Louis, Jean, André et Honoré.

Henri seigneur Languedoc et de St Quentin, épouse Elisabeth Renaud de la Barthe dont il a François marié en 1668 à Charlotte de Brueis.

Leur maison, est située à Uzès, rue des Cercles (place Damp Martin) aujourd'hui Abauzit¹¹³.

Jean de Gondin épouse, par contrat passé à Montpellier en juin 1585, Claude de Buis. Ils ont trois enfants :

- Jean meurt très jeune ; il est enterré à Uzès.
- Margueritte de Gondin
- Honoré que nous verrons plus loin.

Le testament du seigneur de Carsan, qui institue et nomme sa femme Claude de Buis comme héritière universelle, est reçu par Jean Dinroux. Un autre testament est passé par Jean de Gondin à Sommières le 9 juillet 1598.

François de Monteynard, seigneur et baron de Montfrin épouse le 16 septembre 1606 Margueritte de Gondin, fille de Jean de Gondin, baron d'Aramon, seigneur de Boisseron et de Claude de Buis ; de laquelle il a :

¹¹³ *Armorial d'Uzès* : d'Albiousse.

Hector de Monteynard, marquis de Montfrin, capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc par commission du 8 juillet 1636. Il obtient l'érection de la terre de Montfrin en marquisat au mois de mars 1652 et un brevet de maréchal de camp es-armée du roi le 4 mai 1652.

Il est pourvu de l'état et office de sénéchal de Beaucaire et Nîmes le 7 août 1653. Il épouse :

- 1°) le 6 avril 1638 Françoise de Nagu.
- 2°) le 14 août 1653 Marguerittes Christine de la Gorce, dame de St Privat, fille de Pierre de la Gorce, seigneur de la Roque St Laurent, et de Claude de Pelous.

Jean de Gondin est notaire de Pouzilhac au mois de juillet 1598. Il meurt vers l'année 1612. Il est président au tribunal d'Uzès ce qui constitue pour lui une haute situation. Beau-frère du baron de Monteynard-Montfrin, il jouit d'une grande influence. A sa mort, Claude de Buys, sa veuve, prend en main la tutelle de son fils. Nous ignorons l'âge qu'a Honoré à la mort de son père, et, par conséquent aussi le temps qu'il reste sous la tutelle de sa mère; mais il paraît qu'à sa majorité, en 1605 au moins, des démêlés éclatent entre sa mère et lui, au sujet de la terre d'Aramon. Ils sont à nouveau d'accord en 1622 puisque Claude de Buys meurt chez son fils au château d'Aramon le 17 mai 1622.

Le XVI^{ème} siècle voit, après deux siècles de présence française, le développement considérable de la langue d'oïl qui devient la langue de culture. Elle est utilisée quotidiennement par la noblesse et la bourgeoisie. L'alphabétisation se développe surtout dans les milieux citadins. Cette véritable mutation ne s'explique que par des transformations économiques et sociales de la province dont la population augmente rapidement jusqu'en 1570.

La renaissance économique accompagne la renaissance démographique. En trois générations, les terres marginales sont remises en culture. Une foule de petites propriétés se constitue aux

dépens des communaux ou des terrains de pacage. Cette expansion du XVI^{ème} a pourtant ses mauvais côtés. Le problème des subsistances se pose de nouveau avec gravité, entraînant une série de disettes dont le point culminant sera la terrible famine de 1529. La baisse des salaires dûe à l'inflation et à la surabondance de la main d'oeuvre, la détérioration de l'alimentation déclenchent un mécontentement social. L'église, dont le revenu principal "*la dîme*" est indexé, est la cible de toutes ces rancunes et va payer cher son enrichissement.

Le gouverneur de Narbonne, seigneur de Franquevaux écrit en 1571 dans son « *Discours au roi du comportement de ses sujets ecclésiastiques, noblesse, justice et peuple du diocèse de Narbonne* » - « *Les plus certains catholiques sont les simples gens et bons païsans, mais il ne veulent plus supporter les impositions et charges nouvelles... et il y a lieu de considérer que tout le Languedoc du plus grand au plus petit, porte aujourd'hui les armes, tout le monde est aguerrri ; ce serait à craindre d'une révolution et révolte universelle qui les ait trop presser ; car d'autre part, les rebelles convient et invitent le dit peuple à prendre leur parti, lui promettant l'exemption de dîmes, tailles et subsides en échange d'une gracieuse contribution qu'ils demandent pour l'entretiennement de leurs soldats, si le peuple veut s'associer à eux... »*

A cette période, un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier¹¹⁴ en date du 23 août 1572 condamne les consuls de Sommières à payer dans les deux mois suivant l'intimation du présent arrêt la somme de 1 175 livres 16 sous 4 tournois répartis comme suit : 270 livres 6 s 10 d aux habitants de Boisseron, 386 livres 6 s 4d à ceux de Buzignargues et Galargues le Petit, 132 livres 8 s 6 d à ceux de Garrigues, 161 livres 13 s 8 d à ceux de

¹¹⁴ Archives Départementales de l'Hérault : 1 B 132.

Campagne. Malgré la bonne volonté de l'auteur, il n'a pas été possible de traduire cet acte et de déterminer l'objet du litige et la cause de cette condamnation.

Le 4 décembre 1572, la Cour des Aides établit les lettres exécutoires, le 20 décembre un mandement d'intimation.

Ce n'est que 11 ans après que la Cour des Aides mande au premier huissier de la Cour des Aides de faire commandement aux consuls de Sommières de payer dans les six semaines suivant le commandement les sommes qu'ils doivent aux habitants des communes ci-dessus. Les habitants de Boisseron en donnent quittance le 23 octobre 1583.

Les guerres de religion sont dans notre région une suite de soulèvements, sièges, batailles, incendies, interrompue par des périodes de trêve dont celle, entre 1563 et 1567, mise à profit par Charles IX pour faire un voyage dans notre région.

Après la Saint Barthélemy, en 1572, les protestants de Sommières s'assurent de la ville ; les catholiques, avec Montpeyroux, la reprennent. Mais par surprise et trahison, les protestants sous la conduite d'Antoine Dupleix seigneur de Grémian, la reprennent à leur tour, massacrent le juge royal et la garnison se rend.

Damville à la tête d'une armée de 10 à 12 000 hommes assiège Calvisson qui met bas les armes, Lecques est pris, puis Montpezat. Enfin Sommières, forte de 200 hommes de troupe et plusieurs paysans ou laboureurs des villages voisins sous les ordres de Grémian et des capitaines Senglar et Montpezat, capitule le 9 avril 1572.

Mais le 29 novembre 1572, Grémian aidé de cinq cents hommes pénètre dans le château de Sommières. En janvier 1573, la reprise de Sommières est décidée par Damville et il l'investit le 11 février 1573. Le siège dure deux mois et le 9 avril les protestants lui remettent la ville et le château.

En 1573 a lieu à Millau en Rouergue, l'assemblée générale où Damville prend la parole. Mais après la mort de Charles IX, devenu suspect, il est défait de son gouvernement par la reine Mère ; il s'unit alors publiquement aux protestants pour continuer la guerre aux côtés de ses anciens adversaires.

Le 26 octobre 1574, il se rend à Sommières, pour persuader d'Agout, gouverneur catholique qu'il y avait installé, d'en sortir ; mais ce dernier refuse. Les hostilités se poursuivent. Damville prend St Gilles en 1575, Aigues Mortes, puis revient assiéger Sommières (22 août 1575) qui après diverses alternatives capitule le 15 octobre. La religion calviniste y est rétablie.

LE DIX-SEPTIEME SIECLE

La signature de « *l'Edit de Nantes* » en 1598 met fin pour quelques années aux guerres de religion. Ce célèbre édit assure aux protestants le libre exercice de leur culte dans les villes où il est établi, et le droit de tenir des assemblées. Mais dès la fin de l'année 1621, une expédition est lancée sur Montauban, avec Louis XIII en tête, pour faire rentrer dans l'ordre les protestants du Midi. Cette fin d'année 1621 est marquée par la démolition de nombreuses églises dans la région (Lunel, Uzès, Alès). On compte que les religionnaires, avec à leur tête le duc de Rohan, détruisirent 36 églises de catholiques dans le Bas-Languedoc .

En 1622, suite à un différent avec le baron de Montlaur, le duc de Rohan assiège le château de Montlaur et le fait abattre: « *Le château fut pillé et rasé par les religionnaires du voisinage, qui empêchèrent que les parents des morts ne les enterrassent, en sorte que la plupart furent mangés des chiens.*

Le duc de Rohan prit ensuite, pilla, saccagea ou brûla tous

*les châteaux et villages catholiques des environs, entre autres le château de Beaulieu. Celui de Castries, qui avait gardé la neutralité, fut obligé d'ouvrir ses portes ; et Rohan, après l'avoir saccagé, rasa ses murailles.*¹¹⁵ » De son côté, l'armée du Roi as siège Marsillargues, Lunel puis Sommières. Au mois de septembre, le Roi commence le siège de Montpellier et finit par imposer la paix aux protestants. Il ne leur laisse que les deux places de Montpellier et La Rochelle.

Comment se présente le village de Boisseron à cette période ? Boisseron est un village fortifié. Anne Rulman¹¹⁶, au début du XVII^{ème} siècle, parcourt le département du Gard ainsi que les communes limitrophes et effectue des dessins à la plume ou au crayon de tous les villages ou monuments présentant, pour lui, un aspect caractéristique. Ses dessins et esquisses sont conservés au Département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale. C'est ainsi que nous avons la chance pour Boisseron, d'avoir un dessin complet du village ainsi qu'un dessin du pont sur la Bénovie que par erreur, Anne Rulman intitule « *Pont sur le Vidourle* ». Ces dessins datent de 1622.

Sur ce dessin, les remparts qui constituent la fortification du village avec un mur d'enceinte, des fossés ou douves apparaissent nettement. L'accès au village se fait par deux portes fortifiées à pont-levis, la première au sud ouest, très bien conservée et la deuxième au nord est du village en surplomb de la Bénovie.

La première porte, propriété de Mr Hyacinthe, est la porte principale.

Les éléments architecturaux nous sont donnés dans

¹¹⁵ « *Histoire générale du Languedoc* » de Dom Devic et Dom Vaissete Tome XI page 963.

¹¹⁶ Avocat protestant nîmois, assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc

l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques notifiée par le Préfet de l'Hérault en date du 4 janvier 1995.

« Période de construction : fin XI^{ème} début XIII^{ème} ; tourelle adjacente : XV^{ème} siècle.

Bien que le lieu de Boisseron ait été mentionné comme castrum dès 1168, il ne semble pas que l'enceinte fortifiée, dont il subsiste une porte et quelques vestiges attenants, soit antérieure aux dernières années du XII^{ème} siècle. Bien que le lieu de Boisseron ait été mentionné comme castrum dès 1168, il ne semble pas que l'enceinte fortifiée, dont il subsiste une porte et quelques vestiges attenants, soit antérieure aux dernières années du XII^{ème} siècle.

Dépendance des évêques de Maguelonne, le castrum de Boisseron est encore mentionné en 1243 et 1331 dans les cartulaires de Maguelonne. Les archives communales ne possèdent rien sur cet ouvrage défensif, ni sur les additions qu'il a reçues, peut-être au XV^{ème} ou au XVI^{ème} siècle, sous la forme d'une tourelle surélevée, sans doute à l'usage des guetteurs.

La porte de Boisseron est un ouvrage de 4.30 m d'épaisseur, de 10 m de largeur, prolongé d'un côté, à droite de l'entrée, par une tourelle plus récente. Ces dimensions, et l'organisation défensive de l'ouvrage, le classent parmi les bonnes productions de l'art militaire du Moyen Age.

L'arc d'entrée, en plein cintre, de 4,60 m d'ouverture et 0,90 m d'épaisseur, s'appuie sur deux massifs piédroits, de 2,70 m de largeur. Beaux parements à bossage. Au-dessus de l'arc, la salle des gardes servait une série d'archères droites, courtes, alignées horizontalement et équidistantes ; cinq de ces archères sont visibles, et il y en avait probablement une sixième à droite.

Un mâchicoulis de 0,30 m sépare l'arc d'entrée et l'arc intérieur, lequel mesure 3,10 m d'ouverture et 0,32 m d'épaisseur ; les montants de cet arc sont malheureusement rognés, pour des

besoins de voirie, mais les claveaux de l'arc sont remarquables par leur longueur : 1,15 m.

L'arrière voussure, qui mesure seulement 3,26 m d'ouverture sans ébrasement, est voûtée en segments de cercle, sur une épaisseur de 2,70 m.

Au-dessus de cette façade arrière, la salle des gardes prenait jour par un grand arc en plein cintre (actuellement muré), d'environ 7,50 m d'ouverture ; cette disposition fréquente dans les ouvrages militaires importants, plaçait les défenseurs de l'enceinte extérieure sous la surveillance directe des autres postes du réduit. On retrouve, à cette arrière façade, les mêmes bossages que du côté de la campagne.

De l'extérieur, on voit à droite de l'entrée, malgré un placage moderne, une tourelle latérale, actuellement utilisée comme pigeonnier.

Cette construction est aussi visible depuis l'intérieur du village ; l'étage supérieur de la tour s'appuie, en partie, sur le

Plan de Boisseron vu par Rulman en 1622
(Photo F. Obert)

piédroit de la porte ; cette construction, avec bandeaux à décrochements, et vestiges d'anciennes baies, semble dater du XV^{ème} siècle.

A défaut de documents, l'époque de construction de la porte fortifiée est assez bien déterminée par les caractères suivants :

Grande longueur des claveaux de l'arc intérieur en plein cintre ; bossages largement dégagés, existant aussi bien en parements des murs qu'à ceux des arcs de tête ; faible longueur des archères, dépourvues d'étriers et peu ébrasées ; alignement horizontal de ces archères ; grande ouverture de la salle des gardes vers l'arrière. L'ensemble de ces caractères paraît situer la construction au XII^{ème} siècle, plutôt dans la première moitié ; ou à la rigueur dans les toutes dernières années du XII^{ème}.

Hauteurs des assises à bossages : 21-26-33 et 36 cm ; alternance fréquente d'assises petites et grandes ; quelques marques de taillant droit, en traits obliques parallèles. »

Cette porte possède toujours ses meurtrières et nous pouvons voir encore dans la pierre les ouvertures qui servent au passage de la herse.

La deuxième, située à l'est du village, appelée « *porte rompue* » se situe près du château et surplombe la Bénovie. Des restes de cette construction sont encore visibles dans le mur de soutènement du tennis transformé en parking.

« *L'église rompue* », qui se dresse sur l'ancien tennis et qui fait partie intégrante du château apparaît également. Pourquoi église rompue ?

On peut supposer que sa démolition s'intègre dans les différentes actions menées par le duc de Rohan à la fin de l'année 1621 sur les églises de la région.

Un four communal, adossé aux remparts, est certainement

une erreur du dessinateur. En réalité, il est intégré à l'immeuble de l'ancienne mairie. Nous le retrouvons à cet emplacement sur le plan cadastral de 1769¹¹⁷. Ce four est également cité dans un dénombrement de 1673 effectué par la famille de Gondin.

Le nom de la commune dans le courant du 17^{ème} siècle varie entre Bouisseron (1649-1684-1688) et Boisseron (1625).

En 1647, la communauté de Boisseron emprunte pour le logement des gens de guerre. Il en est de même en 1707 et 1784¹¹⁸.

Nous avons vu qu'à la fin du seizième siècle la seigneurie de Boisseron est achetée par Jean de Gondin, et par héritage passe dans les mains de son fils Honoré de Gondin. Il est seigneur et baron de Boisseron et prévôt général de Languedoc en 1626. Il épouse le 8 février 1611 Françoise de Roquefeuil la Roquette dont il a :

- Hercule, seigneur et baron de Boisseron, Carsan, Montagut Noguères, prévôt général du Languedoc en 1628, qui épouse en 1660 Marie Arnoul
- Bernard seigneur de Montagne
- Margueritte baptisée en 1616 à Aramon.

En fait, Honoré reçoit de son père une fortune déjà fort ébranlée. Lui-même, par son faste et sa dissipation, achève de la ruiner. Il doit en particulier une somme considérable à Nicolas de Harlay, Sr de Sancy, Baron de Mente et autres lieux. Il doit également de l'argent au receveur des tailles du diocèse de Nîmes

¹¹⁷ Cadastre ou terrier ayant appartenu aux châtelains de Boisseron.

¹¹⁸ Archives de L'Hérault : B. 6254.

et à celui du diocèse d'Uzès¹¹⁹. En 1626, il vend la seigneurie d'Aramon à Esprit Allard, marquis de Grimaud, fils d'un notaire, grand maréchal des logis du roi à Villeneuve les Avignon, tué en duel en 1630. A ce moment, la succession des la Marck ayant été disputée du fait de leurs dettes, la vente d'Aramon aux Gondin est cassée, Honoré défend ses intérêts mais en vain.

En 1629, après la prise de La Rochelle et la paix d'Alès imposée par Richelieu, Honoré de Gondin est prévôt général du Languedoc. Il fait le siège de la place forte de Lavit, appelée aujourd'hui château d'Assas où Fulcrand d'Assas s'est réfugié pour éviter que Pierre de Montfaucon ne la lui saisisse. Ces deux individus sont en perpétuelle bagarre : Pierre de Montfaucon est catholique alors que Fulcrand d'Assas est protestant. Assisté de son greffier, Honoré de Gondin nous a laissé une description détaillée des péripéties du siège de la place forte. Le 8 mai 1629, après s'être hissé tant bien que mal sur le causse, il se trouve devant la forteresse barricadée, impossible à prendre ; les assiégés refusent d'ouvrir les portes. A la première sommation du prévôt, les gardes répondent par des paroles insolentes. Le prévôt demande du renfort au Vigan et obtient un canon très lourd qui monte difficilement sur le causse. Les assiégés refusent toujours de se rendre et pour montrer leur indifférence se mettent à siffler et à chanter. Ils allument des feux sur les tours du château pendant la nuit. Sur les ordres du prévôt de Gondin, le canon est mis à feu mais il éclate au deuxième boulet ! Après l'arrivée des renforts venant du Larzac et de Madières, Montfaucon envoie le seigneur de Pourcares avec 100 arquebusiers et 165 hommes. Malgré ces renforts, le siège dure 17 jours. Le 25 mai une porte de la forteresse s'ouvre et les assiégeants pénètrent dans le château, mais Fulcrand d'Assas et ses compagnons se sont enfuis par les souterrains.

¹¹⁹Archives du Gard B 34 f° 415 du 7 avril 1628.

Honoré de Gondin découvre dans le château 300 moutons, 3 paires de bœufs gisant inanimés, morts de faim et de soif.

Le 15 février 1634, la baronnie d'Aramon est mise aux enchères et achetée par maître Jean Sauvan, conseiller et secrétaire du roi, au prix de 104 500 livres.

Honoré de Gondin, après son expulsion de la baronnie d'Aramon et Vallabrègues, se retire à Boisseron, dont il est seigneur. Mais ni la charge de grand prévôt de Languedoc qu'on lui a donnée, paraît-il en compensation de la baronnie, ni les soins dévoués de sa femme Françoise de la Roquette ne peuvent lui faire oublier ses malheurs. Frappé en 1635 d'une paralysie générale qui le cloue sur son lit, il s'éteint en 1645. En 1646, devant le viguier et gouverneur de Sommières comparait Mme Françoise de Roquefeuil de la Roquette, veuve de messire Honoré de Gondin. Elle demande de faire apparaître par acte de notoriété que le sieur de Gondin a été affligé d'une paralysie particulière du côté droit de sa personne, qui a privé toutes les parties de son corps de mouvement, l'a attaché dans un lit et s'est rendu générale depuis environ l'année 1635 jusqu'à sa mort en 1645. Le viguier de Sommières fait établir un certificat de ces faits par un médecin, un chirurgien et un apothicaire de Sommières.

Son fils Hercule de Gondin revendique en 1650, aidé de son parent Hector de Monteynard-Montfrin sénéchal de Nîmes et Beaucaire, la terre d'Aramon. D'où une suite de procès et de luttes épiques : Gondin s'empare d'Aramon avec 250 soldats, refuse d'évacuer le château, se fortifie, livre bataille, tue d'Eure leur capitaine. Sauvan s'adresse au Parlement de Toulouse, puis au Grand Conseil, à la chambre de l'édit de Rouen ; il obtient enfin

gain de cause. Les Gondin perdent Aramon¹²⁰.

Un manuscrit de 320 feuillets, que l'on peut dater approximativement de 1680, tiré des archives de Montpellier, nous donne les biens nobles en main séculière et les biens tenus en main morte sur Boisseron :

Biens nobles en main séculière : Hercule de Gondin est baron et seigneur du dit lieu, où il possède maisons, terres, vignes, oliviers et prés, avec justice directe dans la plus grande partie du terroir.

Le seigneur d'Aubais a des fiefs et directes au dit lieu.

Le seigneur Urbain-Jean Clerc y possède deux pièces¹²¹.

Le sieur Mathieu Théron y jouit d'un grand tènement.

Biens tenus en main morte :

Le doyen de Saint Gely, prieur de Saint Pons de Sommières, possède des directes au dit lieu.

Me Antoine Catalan, prieur du dit Bouisseron, possède des directes et biens nobles au dit lieu.

Plusieurs documents des archives de l'Hérault traitent de la propriété d'Hercule de Gondin mais le plus intéressant est certainement le dénombrement fait à Montpellier le 21 mai 1672 par Hercule de Gondin à l'évêque de Montpellier et qui se trouve dans le document manuscrit des archives de la ville de Montpellier

¹²⁰ Archives du Gard 1494. Procès au sujet du dénombrement d'Hercule de Gondin.

¹²¹ «*Par sa déclaration particulière, une de ces pièces, qui est au tènement de Boudres, contient six sestérées et porte quatre livres de rente, relevant du prieur de Bouisseron, sous l'albergue de deux perdrix à chaque mutation de prieur ; et l'autre est joignant la porte du dit lieu, contenant demi carton et portant dix sols de rente, sous l'albergue d'un poulet au dit sieur prieur, comme dessus* ».

relatif à la métairie de Jubiargues¹²².

« Comme héritier substitué de messire Jean de Gondin, chevalier, baron de Boisseron et seigneur de Boisseron, Montagu et autres places mon aïeul et comme héritier de feu messire Honoré de Gondin mon père :

Je suis seul seigneur dans toute l'étendue de la baronnie qui a ses bornes limites et confrontant savoir du levant la moitié de la rivière du Vidourle, du levant droit la juridiction de la baronnie de Montredon, le chemin monnaie qui va de Saussines et de Restinclières, termes au milieu du midy la juridiction de la commanderie de Saint Christol terme au milieu et la juridiction de saint Félix le ruisseau de Courchant au milieu et tout ce qui est compris dans l'enceinte des bornes. J'ay toute justice haute moyenne et basse avec droit d'instituer les officiers pour l'exercice d'ycelle savoir un viguier, un juge, un lieutenant, un bailly, un procureur fiscal et un sergent.

Item j'ay droit de tenir prisons carcans et fourches patibulaires à quatre piliers.

Item m'appartiennent les amendes et confiscations en cas de crime et condamnation, comme aussi les droits de déchéance et desparse.

Item les droits de chasse et pêche dans toute l'étendue de la baronnie.

Item j'ay et possède mon château et maison seigneuriale formée de muraille tours et fossés consistant en maisonnages, forteresse et écuries, jardins, et un moulin à huile qui est banal le droit de mouture étant au produit de deux solz par cane pour les habitants et deux sols six deniers pour les estrangers confrontant le tout du soleil levant la muraille du lieu de Boisseron et la rue qui va du portail du lieu appelé l'église à la place publique du vant

¹²² Bibliothèque Municipale de Montpellier : Manuscrit M 538.

droit la dite muraille du couchant les horts de Jeremie Devic, la femme du marin, Jacques Bouzanquet sa femme, Hercule Manuelle, les horts de Jacques Buisson.

Item j'ai d'autres biens nobles savoir le château avec les escuries, le moulin à huile et les jardins dans l'enclos du dit château, le tout confrontant du levant la muraille du lieu et la carrière qui va du portail du lieu appelé l'église à la place publique devant droit la muraille du couchant Jeremie Devic puis sa femme du midy Jacques Bozanquet puis sa femme, Hercule Manuelle et les horts de Jacques Boisson.

Item une terre appelée condamine au devant du château contenant environ 20 cestérées confrontant du levant le grand chemin qui va de Sommières à Lunel, du marin et couchant les pattus de sire Souillage, Jacques Cavalier d'autre le chemin qui va de Languedoc à mon moulin.

Item aussi un pré au devant du dit château contenant environ 2 cestérées confrontant du levant le grand chemin qui va de Sommières à Lunel, de marin le chemin qui va de Boisseron à mon moulin du couchant douve la rivière de Vénobie.

Item un gour appelé le Gourquet issu en devois toute l'année avec une terre et pred joignant contenant 16 cestérées confrontant du levant le grand chemin qui va de Sommières à Lunel, douve le dit chemin et sieur Jean Comte du couchant le grand chemin qui va de Sommières à Montpellier et le pont de Boisseron du marin la rivière de Vénobie.

Item un gour appelé la Liquière terre en dehors toute l'année contenant environ 50 cestérées douve la rivière de Vénobie, du levant et couchant et marin les pattus.

Un grand gour appelé La Pinède et anciennement Puech Loubier ou Lautier

Item un moulin bladier situé sur la rivière du Vidourle avec son écluse appelée Degay Frances avec terre joignant appelée

Mantel contenant environ 30 cesterées.

A raison de toutes lesquelles choses en droit et devoir de nombre il doit faire hommage et servir fidélité à Monseigneur l'évêque comme comte de Melgueil conformément aux hommages rendus par mes ancêtres et suivant hommage rendu au révérend père en Dieu, Monseigneur Antoine de Subrect, évêque de Montpellier et comte de Melgueil par le sus dit messire Jean de Gondin, chevalier aïeul pris par Antoine Hugues notaire royal de Villeneuve le 9 octobre 1591 attaché à ce dénombrement. »

1673 : Publication du dénombrement de Mr le baron de Boisseron fait devant la porte de l'église de St Laurent de Boisseron par trois divers dimanches.

1676 : Séquestre des fruits du baron de Boisseron, à la requête de Jeanne de Florin contre le fils du sieur de Carsan qui avec plusieurs personnes en armes, s'est opposé au dépiquage des grains saisis, les a insultés et excédés. Très certainement déjà, les finances devaient être en baisse¹²³.

En 1647, la communauté de Boisseron emprunte pour loger des gens de guerre. Il en est de même en 1707 et 1784¹²⁴.

A cette date, la proximité de la guerre de Catalogne, où les remparts de Lérída continuent à tenir en échec l'armée française, est pour la province une cause de dépenses et de sacrifices considérables. Le passage fréquent des troupes que l'on dirige sur les Pyrénées, troupes encore bien voisines par leur composition, leurs moeurs militaires et leur indiscipline des bandes mercenaires du XVI^{ème} siècle, expose à chaque instant les populations urbaines et les paysans des campagnes à tous les actes de violence alors pratiqués en pays conquis.

Sa situation frontière, les opérations militaires qui

¹²³ Archives de l'Hérault B.IV 2 page 817.

¹²⁴ Archives de L'Hérault : B. 6254.

s'orientent inéluctablement vers l'Espagne, font du Languedoc un lieu de passage continuuel pour les troupes. Des voies spéciales sont tracées et dites d'abord « *chemin des troupes* », puis plus tard « *chemin de l'estape* ». Des haltes y sont établies d'une façon définitive.

Le passage continuuel crée tant de difficultés que les états en 1640 décident, à l'exemple de la Provence et du Dauphiné, d'établir des étapes : contrôle des lieux pour les Etapes de Languedoc¹²⁵. Les communautés désignées doivent pourvoir au logement des troupes, les avances faites leur étant remboursées.

A l'arrivée du détachement, le chef de troupe, ayant fait connaître son effectif, reçoit des consuls, pour chacun de ses hommes un billet de logement chez l'habitant qui doit fournir le vivre et la chandelle. Il en est postérieurement remboursé.

En principe, chaque feu reçoit un ou plusieurs soldats à condition que le chef de famille soit présent. Mais tant en raison de son recrutement que de ses habitudes, le soldat se comporte partout comme en pays conquis. Le conseil et les consuls des communautés se plaignent amèrement de cette insupportable charge, qui devient de plus en plus lourde. Pendant toute la fin du XVII^{ème} siècle, aux époques d'opérations militaires, il n'est de séance de conseil politique où la question ne revienne avec régularité.

Les traités de Nimègue en 1678 et 1679 mettent fin à cette guerre.

Pour étudier la vie économique de notre village à cette période, la lecture du compoix, établi en 1613 par Isaac Brun, arpenteur habitant Sommières aurait fourni des éléments intéressants en particulier sur le terroir et sur les tailles de

¹²⁵ Archives départementales Haute-Garonne. Procès verbal des Etats 1640.

Boisseron.

En effet ce compoix était précédé de deux tables alphabétiques, l'une des prénoms et l'autre des noms des propriétaires et contenait les mutations des XVII^e et XVIII^e siècles.

Après l'arpentage et l'estimation, le « *brouillard* » ou brouillon du compoix était déposé à la maison commune où les propriétaires du lieu aussi bien que forains pouvaient en prendre connaissance. Enfin mis au net, le compoix n'était applicable qu'après arrêt d'autorisation de la Cour des Comptes.

Sitôt en usage, il se périmait par suite des mutations qui sont faites sur le compoix lui-même, dans les marges. Cette habitude contribue à l'usure rapide des registres. Les compoix, demeurant longtemps en service par suite des frais importants qu'occasionnait leur renouvellement, l'application des mutations et la tenue à jour des côtes individuelles, finissaient par présenter des difficultés insurmontables.

Malheureusement ce compoix a disparu suite à un prêt par un élu boisseronnais. La tâche de l'historien en est rendue plus difficile dans la compréhension de notre histoire locale et en particulier dans les dates de création ou de construction des domaines, exemple celui de Pié Bouquet.

L'économie de la région connaît son apogée dans les années 1640-1655. Une dépression économique s'installe, les prix des céréales baissent, la production du vin tombe à partir de 1660, celle des grains à partir de 1680, la friche fait d'immenses progrès.

Après 1680, les prisons sont trop petites pour contenir tous les fermiers et métayers, gros et petits qui font faillite, leurs revenus affaiblis n'équilibrant plus des frais et des fermages qui demeurent très lourds. Les petites exploitations marginales cessent d'être rentables. La propriété foncière se concentre souvent au

profit des notables urbains.

Du coup, la population rurale de la province plafonne, puis décroît lentement jusque vers 1740. Née du malaise de l'économie, cette tendance à la dépopulation contribue à son tour à rétrécir le marché. Une période d'atonie s'étend de 1680 à 1717.

Il suffit de parcourir l'état des sommes imposées par les villes et communautés de paroisses pour les années 1686 à 1690 suivant les préambules des impositions remis au greffe du roi, pour constater la stagnation, voire la diminution, des impositions à cette période.

Années	1686	1687	1688	1689	1690
Communes					
Boisseron	2429	2406		1583	1319
Saint-Geniès	2054	2502	2813	2074	1797
Saint Drézery	2475	2424	2959	1681	1860
Saint Christol	2865	2228	2024	1459	1605
Saussines	2187	2264	2281	1223	1320
Sommières	8344	20354	20234	11271	10784
Montredon	859	653	860	544	581

Sur le problème économique vient se greffer le problème religieux. Dès 1670, on note des conversions plus ou moins sincères, sollicitées ou favorisées par tous les moyens, voire même achetées. En parcourant les registres paroissiaux de cette époque et en particulier en 1685 et 1686, on constate un nombre important d'abjurations de la religion de Calvin. Parmi les noms d'abjurés ou nouvellement convertis (les NC), on peut citer :

Jean Cavaller, Elisabeth Bonafille, Pierre Teysounié,

Marie Cavalier, Pierre Someradel, Jean Cavalié, Abraham Gui, Jacques Gilli, Claudine Castet, Jean Roquette, etc. ;

Trompé par les faux rapports qui sont faits et devant le nombre considérable de conversions, Louis XIV révoque l'édit de Nantes en 1685, provoquant le départ à l'étranger de protestants sincères et en 1702, une nouvelle flambée de révolte en Cévennes.

Le 11 février 1699, l'évêque de Montpellier Charles Joachim Colbert rend visite au curé de Boisseron car les registres paroissiaux de l'année 1685 ont disparu et il lance une enquête pour les retrouver.

LE DIX-HUITIEME SIECLE

Les troupes de Jean Cavalier terrorisent la région et commettent des atrocités dont la plus mémorable est la tuerie de Saint-Sériès et de Saturargues le 20 septembre 1703¹²⁶. A Saint Sériès 11 personnes sont tuées ; l'église, 9 maisons et le château sont brûlés. A Saturargues 60 personnes sont massacrées et 30 maisons incendiées.

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1703, une troupe de 6 à 700 rebelles pille des maisons à Gallargues. Ils viennent ensuite à Boisseron où l'église est livrée au feu, puis ils partent prendre leur repas dans le château du Fesq.

Le 14 mars 1704, alors que se livre la bataille de Martignargues, une troupe camisarde se rend à la métairie du Pioch Bouquet, dans le terroir de Sommières, métairie qui appartient à Blaise d'Albenas, sieur de Gajan. Dans la chapelle située au fond d'une vaste salle, se trouve une grande peinture dans un cadre de noyer, représentant le Christ en croix, la Vierge Marie, saint Jean

¹²⁶ Archives de l'Hérault C 267.

Baptiste et saint Antoine de Padoue ; cette peinture est brûlée (dommages évalués à 430 livres 7 sols)¹²⁷.

Dans la nuit du 13 au 14 août 1704, les dragons du Roi attaquent Rolland et sa troupe dans le château de Castelnau¹²⁸. Il est en compagnie des demoiselles Cornély. Il a juste le temps de saisir ses pistolets. Il tue un dragon et blesse un officier. Ce dernier dans sa colère fait tirer sur Rolland qui est tué sur le coup. Le lendemain, les deux demoiselles Cornely sont questionnées. La plus jeune, pour se donner un alibi, avoue qu'elle venait de Boisseron où réside sa sœur Louise. Cette dernière est l'épouse de Henri de Gondin, sieur de Boisseron.

Les luttes mettront plusieurs années pour s'arrêter définitivement. On sait pourtant que sous le règne de Louis XIV, le Languedoc se relève lentement et l'on assiste à une très importante diminution de la superficie des terres incultes entre 1644 et 1734 et à un accroissement de la population.

En 1709, l'hiver est particulièrement rigoureux, les blés sont gelés en terre et les oliviers entièrement détruits ainsi que les pins. De ce fait, les arbres morts sont vendus pour 1 900 livres à nobles François et Sébastien de Girard, deux frères verriers, avec usage du moulin de Saint-Christol pour y faire leur verrerie jusqu'à entière consommation des pins morts. Le paiement s'effectue en deux fois, moitié à Pâques 1710 et l'autre moitié à Pâques prochaines. On les oblige à couper les pins au pied dans le mois de mai suivant. Leur logement est dans le moulin à huile pour y dresser fourneaux et accessoires. Le bail est passé au château en présence de noble Louis Henry de Gondin seigneur de Boisseron

¹²⁷ Archives départementales de l'Hérault, « *Ravages des Camisards* » C 257.

¹²⁸ Château situé entre Brignon, Cruviers, Saint Dézéry et saint Maurice de Cazevielle.

et de Jean Mahous greffier de Saint-Christol et de Maître Chrestien notaire. La vente a été ordonnée par le commandeur Daubignos receveur de l'Ordre au Grand Prieuré de saint Gilles¹²⁹.

Hercule de Gondin a un fils nommé Louis qui rend hommage de sa seigneurie le 14 mars 1715 :

«Louis de Gondin, seigneur de Boisseron, fils et héritier d'Hercule de Gondin seigneur de Boisseron, lequel de son gré a confessé et reconnu tenir en fief noble et honoré de Monseigneur illustrissime et révérendissime messire Charles Joachim Colbert par la grâce de Dieu, évêque de Montpellier, conseiller du roi en ses conseils, comte de Melgueil et de Montferrand, marquis de la Marqueroze, baron de Sauve ici présent stipulant et acceptant en entier lieu le terroir de Boisseron avec justice haute moyenne et basse, mère mixte impère et avec droit de chasse et de pêche... comme dépendant du dit seigneur évêque à cause de son comté de Melgueil et sous les conditions suivantes à savoir que le dit seigneur de Boisseron lui être à l'advenir et à perpétuité doit suivre mon seigneur évêque et comte dans les guerres et cavalcades. Promesse de faire pareil hommage à chaque changement d'évêque et de vassal le tout conformément à la reconnaissance faite par noble Guigon de Saint Michel à messire Jean de Bonnat évêque le 24 janvier 1485 reçu par Mr Louis Mariny notaire et à l'acte d'investiture passé par Messire Antoine de Fubiat évêque au profit de noble Jean de Gondin acquéreur de dame Margueritte de Saint Michel, veuve de Messire Laurent de Meulhon baron de Beaujeu le 9 octobre 1591¹³⁰ »

Au sujet de cet hommage, un procès naît entre la famille de

¹²⁹ Acte passé chez Me Chrétien le 27 décembre 1710 notaire à Aubais.

¹³⁰ Archives de l'Hérault G 1494.

Gondin et l'évêque de Montpellier ; un mémoire de défense de la famille de Gondin (le vassal) reprend l'ensemble des différents hommages :

« L'an 1194, Bertrand de Montlaur, Pierre et Roux de Castries font homage à Raymond comte de Toulouse et de Mauguio, du château de Montlaur et tout le droit, seigneurie et puissance qu'ils avaient ou devaient avoir dans le château qu'ils doivent rendre de jour et de nuit au dit comte à sa réquisition pour lequel ils doivent homage et prêtent serment de fidélité.

En 1243, Bermond de Sommières fait homage au seigneur évêque comme comte de Mauguio et Montferrand et déclare tenir de lui en fief la juridiction haute de Boisseron située dans l'évêché de Maguelonne avec toutes les appartenances et dépendances du château, et la haute seigneurie et juridiction du château de Montlaur et ses appartenances, et généralement tout ce qu'il y a dans l'évêché de Maguelonne et comté de Mauguio sous cette forme savoir que pour les fiefs, je (c'est le vassal qui parle) dois vous suivre à la guerre et dans vos exercices dans le comté et évêché seulement avec autant de gens que je voudrais excepté contre ceux de qui je tiens d'autres fiefs, ni contre mes parents, ni contre le Roy de France, et s'il arrivait que le prince, le Roy ou le Seigneur de France contre vous et votre comté, les susdits fiefs ne tomberont pas en commis pour cela, pour lesquelles reconnaissances que je dois faire à chaque mutation des seigneurs vous et vos successeurs seront tenus de me donner et à mes successeurs un cheval.

Item que je pourrai vendre, changer, bailler à nouvel achat mes dits fiefs et que je ne pourrai pas bailler à un seigneur plus puissant que vous.

Item qu'à chaque mutation de Seigneur vous ou autre à votre nom pouvaient me demander les dits fiefs pour les garder un jour seulement et me les rendre sans dommage ni perte, et voulant

cependant que mes successeurs soient tenus à perpétuité de vous faire homage et à vos successeurs à chaque mutation des seigneurs. Fait à Boisseron dans le château ou maison du dit Bermond de Sommières.

En 1265 et en 1332, semblables hommages des deux terres de Boisseron et de Montlaur. Ensuite les deux terres seront séparées.

Et en 1485, noble Guigon de Saint Michel fait offre à Mr Jean de Bonnal évêque de lui faire homage pour la seigneurie de Boisseron avec protestation qu'à défaut de cette reconnaissance au cas où le dit seigneur ne veuille pas l'accepter, il n'encourra aucune peine.

Le 9 octobre 1591 Jean de Gondin rappelle à M. Antoine de Sujet l'acquisition par lui faite de dame Margueritte de Saint Michel veuve de Laurens de Meulion, de la terre seigneurie et justice haute moyenne et basse de Boisseron, tout de suite le sieur de Gondin fait homage au dit seigneur évêque à genoux et avec promesse de suivre dit seigneur évêque et comte de Melgueil aux guerres et chevauchées aux dépens du dit seigneur évêque seulement dans le district du dit évêché et tant qu'il plaira au seigneur de Gondin excepté contre le Roy et pour faire les susdits reconnaissances et hommages au cas le dit seigneur évêque comte voussit faire venir vers soy le dit seigneur de Boisseron hors de ce lieu et juridiction de Boisseron, le seigneur évêque comte et ses successeurs seront tenus de bailler un palefrenier au sieur de Gondin et à ses successeurs.

Le 14 mars 1715, Mr Hercule de Gondin fait homage à Me Charles Joachim de Colbert évêque pour la terre de Boisseron avec promesse de servir le seigneur évêque dans la guerre et cavalcades dans lequel il n'est fait nullement mention du palefrenier ni du palefroi, il y est dit seulement que c'est suivant les reconnaissances et hommages de 1591 et 1485 ci-dessus

rapportés.

Pour la terre de Boisseron il n'y a pas de plus ancien homage que celui de 1243 et pour la terre de Montlaur il n'y en a pas de plus récent que celui de 1332.

On demande :

- 1°) Si à l'égard de la terre de Montlaur, l'obligation de bailler un cheval portée par les reconnaissances de 1243, 1265 et 1332, n'est pas une surcharge, n'étant nullement fait mention de ce cheval dans l'homage de 1194.*
- 2°) Si pour la terre de Boisseron on doit suivre la reconnaissance de 1715 ou celle de 1591 ou s'il faut faire homage aujourd'hui conformément à ceux de 1243, 1265 et 1332.*
- 3°) Si M de Boisseron peut obliger Mr l'évêque à le recevoir à foy et hommage et lui demander le cheval.*
- 4°) Enfin si ce cheval doit être donné incommutablement à M. de Boisseron ou s'il lui doit être prêté seulement pour le transporter de son château à celui du seigneur dominant dans l'esprit de l'homage de 1591.*

Si la première question, on observe que quoique la maxime « aprimondis tituli omnis formatur eventus » ne soit pas exécutée à la lettre quand les titres postérieurs contiennent moindre charge, qu'il faut cependant qu'elle ayt lieu dans toute sa force dans ce cas parce que les titres postérieurs sont ceux qui sont onéreux au seigneur évêque et que l'ancien est celui qui lui est plus favorable.

Sur la deuxième question on observe et il semble que l'esprit de la délibération qui est le guide dans le doute et dans tous les cas ou les titres sont discordants doit être celui qu'on doit suivre pour le seigneur évêque et par conséquent qu'il faut faire homage aujourd'hui conformément à celui de 1715 ou à celui de 1591. Suivant la maxime « propentiones esse debernus ad liberandum qu'am ad obligandum » qu'on veuille de la loy et

parce que si c'est cette maxime qui détermine à suivre les actes moins onéreux au vassal ou emphytéote quoique postérieurs il faut qu'elle détermine aussi à suivre les actes postérieurs les moins onéreux au seigneur puisque la charge est ici pour le seigneur.

Mais il y a deux difficultés la première qu'il n'y a pas 30 ans depuis l'homage de 1715 et la seconde que celui de 1591 est erroné et rempli de fausses énonciations dans la traduction qu'on fit pour lors des anciens actes ayant traduit ces mots « cum quantis ego voluero » par ceux-ci « autant de fois que je voudray » ce qui est contraire à l'obligation où le vassal aussi déclare de suivre son seigneur à la guerre, au lieu de dire que c'était avec autant de gens qu'il voudrait et ayant encore dit que le seigneur évêque était tenu de lui bailler un palefrenier pour faire le dit homage hors du lieu et juridiction de Boisseron au lieu de dire qu'il était obligé de lui bailler un palefroy c'est à dire un cheval ayant pris le cheval pour le palefrenier.

Mais contre cette objection on peut opposer l'acte de 1485 par lequel le seigneur de Boisseron ne demande aucun cheval pour faire le dit homage mais offre seulement de faire homage pour éviter les peines qu'il craignait d'encourir par le défaut de l'avoir fait.

Sur la troisième question on observe qu'il semble que le seigneur de Boisseron peut obliger Mr l'évêque à le recevoir à foy et homage et à lui donner un cheval parce que cet homage doit être fait à chaque mutation de seigneur et de vassal « recognitionibus faciendis mutantibus frine jinde dominis » ce qui comprend sans contredit le seigneur et le vassal, ainsi puisque la loy est égale et que le seigneur peut obliger son vassal de lui faire homage le même seigneur ne peut point empêcher son vassal de le lui faire, d'ailleurs c'est la loy générale que le vassal peut requérir son seigneur de le recevoir à foy et homage et en ce jusqu'il peut le

faire à ses officiers ou à la porte du château et principale demeure du seigneur dominant.

On peut rapporter à cette question l'arrêt rapporté par Mr Doline par lequel le baron de Cesac rendant hommage à l'évêque de Cahors fit condamner ce dernier à lui payer la valeur de son buffet et la meule parce qu'il avait fait son entrée sans appeler le baron de Cesac.

Enfin la quatrième et dernière question on observe que l'hommage de 1591 est d'un grand poids pour l'interprétation des anciens du moins pour la manière de bailler un palefrenier ou un cheval lorsque le seigneur obligerait le dit seigneur de Boisseron à venir de son château à celui du seigneur dominant parce que ce n'est pas une traduction de l'acte mais une addition et comme l'interprétation des anciens. Il semble d'ailleurs vraisemblable que ce n'est qu'un prêt que le seigneur dominant s'est obligé de faire à son vassal car on ne trouve pas que ce cheval ait jamais été baillé par le seigneur pas même lors des hommages de 1243, 1265 et 1332 parcequ'ils ont été faits dans le château de Boisseron le vassal par conséquent n'avait aucun voyage à faire lequel cheval n'a pas non plus été requis lors de l'acte de 1485 comme on l'a déjà observé.

Cependant quoique le seigneur dominant soit chargé et que cet hommage lui fut onéreux au cas il fut obligé de donner incommutablement ce cheval, le seigneur évêque de Montpellier ne serait pas le seul qui serait dans ce cas. Mr Boissieu rapporte un acte de 1324 par lequel le seigneur s'était obligé de faire tous les ans un habit à son vassal de la même étoffe dont il serait lui-même habillé et eu défaut de lui faire le dit habit le vassal soit délivré de l'hommage »

Il n'a pas été possible de connaître le résultat de ce procès.

Un bornage entre les juridictions et dîmeries de Boisseron

et Saint-Christol est effectué suite à un procès entre la communauté de Restinclières et la commanderie de Saint-Christol le 28 juillet 1731.

En 1744, suite à une enquête lancée par l'intendant Le Nain, un document réponse nous donne des éléments économiques sur notre village¹³¹ :

« On compte dans cette paroisse 30 familles, 26 de mariées et 4 de non mariées, 42 garçons et 35 filles. Il y a eu en 1744, 5 baptêmes et 5 enterrements.

La quantité de terres est de 1.200 salmées ou environ ; elles produisent 60 salmées de froment, 12 d'orge ou seigle et 30 d'avoine. Chaque particulier vend sa portion à l'aire pour payer une partie de sa taille. On recueille 30 muids de vin et les forains vendent leur récolte à Sommières. Il n'y a point de bois de revenus. Les autres productions consistent en 6 charges d'huile.

Il y a 400 salmées de terres incultes, à distraire des 1 200 ci-dessus sur lesquelles on fait paître les troupeaux, sans le fumier desquels on ne recueillerait aucun grain. Il ne s'y vend pour tout commerce qu'environ 12 quintaux de laine, point de foire ni commerce.

Les chemins sont ceux qui vont de Montpellier à Sommières et de Sommières à Lunel la ville.

Il y a un curé dans cette paroisse et un tiers des habitants sont de religion protestante.

Il n'y a d'autre personne de condition dans la paroisse que Marie Bonnier, veuve de Mr de Gévaudan, seigneur du lieu. Il y a un château fort ancien. La paroisse appartient à la même dame et la justice s'y administre. Point de privilégiés. Depuis vingt ans les impositions ont doublé.

¹³¹ Registre C.III.4 .Archives Départementales de l'Hérault.

La paroisse paie au Roi, savoir :

Taille : 1.800 livres

Capitation : 200 livres

Fourrage : néant

Dixième : 36 livres

Ustancile : néant

Autres droits : néant

Les impositions depuis vingt ans ont presque doublé.

La communauté n'a ni revenus ni charges.

La lieu est de 300 toises.

La stérérée de 100 dextres, chacune de 18 pans. »

A titre de comparaison, la taille pour Boisseron est de 1 370 livres en 1526, 1 800 livres en 1743 et de 200 livres pour la capitation (ad capitum = par tête).

Suite à une plainte de la dame de Boisseron, contestant certaines dispositions de l'écluse du moulin bladier de Saint Christol, des experts sont nommés. Le 5 octobre 1746, Brunel et Jacques établissent un rapport. Ils préconisent l'abattage de l'écluse d'un pan de haut en trop sur une longueur de 25 toises. Jacques Bancand, maître paveur de Sommières effectue les travaux. Il reçoit le 21 octobre 1746 140 livres pour ce travail, et les experts 24 livres¹³².

Nous pouvons remarquer d'après le rapport Le Nain que la vigne est très peu cultivée. En effet 30 muids représentent environ 180 hectolitres. Mais à la fin de l'ancien régime elle va gagner de nouvelles terres et plus particulièrement sur les coteaux et dans les combes des garrigues où le paysan parcellaire, le travailleur et

¹³² Archives des Bouches du Rhône 56 H 265.

l'artisan épierrent avec acharnement pour planter quelques ceps.

Dans les terres plus fraîches, en plaine en particulier, les guérets sont complantés de mûriers. La plupart des paysans en possèdent quelques pieds en bordure des champs ou le long des murailles. Le mûrier semble avoir progressé au XVIII^{ème} siècle dans le lunellois. En 1756, une prime de 7 sols par pied pendant cinq ans est instituée. Mais malgré cela l'élevage du ver à soie demeure faible dans le bas pays et la soie produite n'est pas de bonne qualité. Cette production est importante dans la région de Ganges.

Egalement l'insuffisance des fourrages explique la faible importance de l'élevage des bovins et de la mauvaise qualité des bêtes à laine. Les bœufs sont peu employés dans l'agriculture, le cheval ou la mule convient mieux au travail dans ces terres légères. Quant aux troupeaux de moutons, ils donnent des laines grossières utilisées par la manufacture de draps de Sommières ou de Lodève.

Les bois constituent pour le village une ressource non négligeable ; essentiellement des taillis de chênes verts utilisés pour le chauffage ou la fabrication du charbon de bois.

En 1762, la communauté de Boisseron compte 26 feux¹³³.

L'exploitation de ces terres ne se fait pas toujours d'une manière rationnelle. Amoteux dans son « *Mémoire sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture aux environs de Montpellier* » dénonce en 1789 comme l'une des causes de la routine paysanne « *l'absence des seigneurs et l'éloignement des maîtres de leurs domaines. Les uns vont dissiper leurs revenus dans les grandes villes ou en voyage, aucun de leurs vassaux n'en profite, d'autres sont dupes de leur confiance en leur métayer. On se rend à la vérité périodiquement deux fois l'an à son domaine,*

¹³³. « Dictionnaire géographique, historique et politique des gaules et de la France » de l'abbé Expily.

pour y faire la moisson et la vendange ; tout le reste du temps le fermier est concierge, maître et valet ».

Les capitaux détenus par ces grands propriétaires ne sont par investis dans l'exploitation mais dans la construction de ces "villas" qui font l'admiration d'Arthur Young : « *S'affectionne-t-on pour un bien de campagne, pour un château, on y fait en bâtisse et en décoration des dépenses énormes* ».

Un autre manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Montpellier nous apprend que le territoire de la commune produit des grains, du vin, des huiles et des feuilles de mûriers. On trouve également aux abords de la commune des carrières de pierre de grès d'un grain très fin et serré employée dans les environs

Un terrier de Boisseron daté du 29 mai 1756 nous donne les reconnaissances féodales faites en faveur de Mr le baron de Boisseron par les habitants et forains du dit lieu. Louis de Gondin est mentionné comme chevalier et baron de Boisseron¹³⁴.

Une lettre du 3 fructidor de l'an IX (21 août 1801) nous informe que Vidourle, lors d'une inondation, a emporté des terres et le conseil de la communauté demande la révision des impôts.

Ajoutons qu'en 1733 un Gondin porte encore le nom de Boisseron : « *Frères mineurs de Beaucaire : affiliation et réception de Joseph de Gondin de Boisseron, fils de noble Louis de Gondin et de noble Gabrielle de Roche, le 7 février 1733. Il prend le nom d'Athanase*¹³⁵ ».

Nous trouvons dans les actes paroissiaux de Boisseron les baptêmes des enfants de la famille de Gondin à savoir :

Enfants d'Hercule de Gondin et de dame Marie Danoule

¹³⁴ Archives Départementales du Gard : 1 J 140.

¹³⁵ Archives du Gard : supplément aux séries G et H page 165.

- Françoise de Gondin Baptême le 23 mai 1660
- Pierre Jean de Gondin Baptême en 1662
- Louis de Gondin Baptême le 15 septembre 1663
- Louis Henry de Gondin Baptême le 17 février 1666
- Joseph de Gondin Baptême le 15 novembre 1669

Enfants de Louis Henry de Gondin de Cassan de Boisseron et de dame Louise de Berengier de Cornelis de Lasalle à savoir :

- Françoise de Gondin Baptême le 8 décembre 1705 ;
parrain Louis de Gondin frère
de Françoise, en présence
Louis de Gondin, Seigneur de
Boisseron oncle de la baptisée.
- Jean Laurent de Gondin baptême en 1708
- Joseph Carsin de Gondin Baptême en 1711
- Philippe Honoré de
Gondin Né à Boisseron le 6 septembre
1712 - mort le 16 août 1713,
enterré dans la chapelle de
Notre Dame dans l'église
paroissiale de Boisseron.
- Margueritte de Gondin Née le 1^{er} décembre 1714.
de Cassan

Enfants de Louis de Gondin, baron de Boisseron et de Gabrielle de Roche

- Joseph de Gondin Né le 6 novembre 1714 ;
parrain et marraine Henry de
Gondin et Françoise de Gondin
ses frère et soeur.
- Henry de Gondin Fils de noble Louis de Gondin,
Baron de Boisseron, seigneur
de Monségur et autres places

(1718).

Dans les actes paroissiaux de Sommières, nous trouvons deux actes d'état civil intéressants à mentionner :

- 1°) un acte de reconnaissance d'un enfant masculin :
« Le 5 janvier 1706 en présence des témoins soussignés messire Louis de Gondin chevalier seigneur baron de Boisseron a déclaré à nous curé principal de la paroisse de Sommières que le nommé Louis né de parents inconnus le 2 mars 1705 et porté en baptême le 13 mars 1705 par Antoine Grégoire Messenger du lieu de Boisseron et Margueritte Boisson était un enfant sien naturel qu'il a eu de demoiselle Gabrielle de Roche qu'il a fiancée et dont les bans ont été publiés au dit lieu de Boisseron pour en faire légitime épouse et rendre par là le dit enfant légitime. »
- 2°) un acte de décès de dame Louise de Béringuier de Cornely veuve de Louis de Gondin de Cassan à l'âge de 75 ans. Elle est enterrée dans l'église paroissiale, à côté de la sépulture de noble Louis de Gondin de Boisseron, son neveu capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis.

Henri Bosc nous retrace succinctement l'origine des seigneurs de Cornelly : *« Lorsqu'on descend le col de Rédarès, peu avant d'arriver à Lasalle, on aperçoit sur une hauteur, comme enseveli dans la verdure des grands arbres, le petit château de Cornelly. On y accède par un chemin aux nombreux contours et l'on monte, de terrasses en terrasses, jusqu'au pied des murs. On se trouve alors en présence d'un bâtiment à deux étages, encadré par deux tours au toit de tuiles. La façade, sur le devant, s'orne d'un fronton triangulaire, et une tourelle de cette demeure indique qu'elle fut, autrefois, une maison noble.*

Elle appartient, vers 1550, aux Bymard et, vers l'extrême fin du XVI^{ème} siècle, aux Bringuier, famille dont les ramifications généalogiques s'étendaient dans toute la région. Jean de Bringuier, premier du nom, avait comme épouse, en 1609, une demoiselle Jeanne Delhom (ou de Lhom) et se faisait surtout appeler le sieur de la Roque. Huguenot fervent, il avait participé activement, sous le règne de Louis XIII, au soulèvement du Midi de la France et fut exécuté à Montpellier. De son union avec Jeanne de Lhom, Jean de Bringuier eut sept enfants. L'aîné François, né en 1645, marié en 1669 avec Anne de Guirard, fut le premier à porter le titre de seigneur de Cornellis ou Cornelly. François de Bringuier entra dans la carrière des armes, conformément à la tradition familiale, et devint lieutenant de cavalerie dans la région de Mérinville. En 1685, il abjura le protestantisme comme beaucoup de gentilshommes de cette époque tout en demeurant huguenot de cœur.

Avant de se déclarer catholique, il avait eu de nombreux enfants, tous baptisés par des pasteurs : Jean, né en 1671, Louise en 1673, Elisabeth en 1675, Charles en 1677, Margueritte en 1679, Catherine en 1681 et Marthe en 1682. Il devait lui naître un garçon, Jean Jacques en novembre 1686, qui reçut le baptême catholique et plus tard, entre 1688 et 1692, une autre fille qui reçut le prénom de Madeleine.

Louise, née en 1673, appelée aussi « Louison » offrit plusieurs fois l'hospitalité au pasteur Claude Brousson. Huguenote fervente qui continua, malgré la révocation, à suivre les cultes clandestins, elle fut arrêtée à la suite d'une assemblée, en 1691 et enfermée au fort de Saint Hippolyte. Le 28 novembre de cette même année, elle subit l'interrogatoire du sieur Daudé, subdélégué de l'intendant et fut finalement libérée. Elle devait se lier plus tard, avec un jeune officier des milices, en garnison à Lasalle, Henri de Gondin de Boisseron, dont la famille appartenait

autrefois à la réforme et qui avait de nombreux soldats à l'armée protestante lors des guerres de Rohan. Il est probable que leur union fut bénie par le consentement de la mère de la jeune fille ou par leurs sentiments réciproques. Toujours est-il qu'en 1693, Louise de Cornelly eut un enfant qui fut ondoyé dans l'église catholique de Lasalle, les parents n'étant mariés par un prêtre qu'en 1695¹³⁶. »

Armes de Gondin : *"D'argent à un chevron de sable, accompagné de 3 gantelets de même, 2 en chef, 1 en pointe".*

Armes des Gondin d'Aramon : *"d'azur au lion d'or"*

Au début du XVIII^{ème} siècle, nous voyons que la terre de Boisseron est passée dans la maison de Gévaudan, puisque nous notons dans leur généalogie un Joseph de Gévaudan, 1^{er} du nom, qualifié de Baron de Boisseron ; il a épousé en 1718 Marie Bonnier de la Mosson.

Nous empruntons à de Courcelles¹³⁷ quelques notions sur cette famille qui porte les titres de :

"Seigneurs de Marguerittes, d'Entraigues, de Lagaine, de Toulouse, de Fourques, de Saint-Gervasy, de Goix, de Saint-Jean, d'Ortes, de Roques-Rouges, etc. : Baron de Boisseron en Languedoc. Très attachés à leur foi, ils avaient vu leur maison de Nîmes et leur château de Marguerittes pillés et incendiés par les religionnaires (lettres du Roi Louis XIII de 1621 et 1622) ; ils furent reconnus nobles de race et lignée par M. de Bezons, intendant en Languedoc par jugement du 19 novembre 1668.

Leur filiation suivie part de :

¹³⁶ Henri Bosc : *La guerre des Cévennes.*

¹³⁷ De Courcelle : *Histoire des pairs de France 1822.*

- 1°) *Pierre de Gévaudan, Licencié es droit, marié en 1510 avec Béatrix de Godel, d'Aigues-Mortes, dont :*
- 2°) *Jean de Gévaudan, Juge au présidial de Beaucaire et Nîmes, marié le 23 juin 1566 avec Antonia de Richier, de la ville d'Arles, il fut père de :*
- 3°) *Honoré de Gévaudan, Conseiller au présidial de Nîmes, épousa le 24 novembre 1566 Françoise de Bertrand fille de Benedito de Bertrand, capitaine du château de Tarascon et de Jeanne de Fortia, citoyen de Venise, gouverneur du Château de Tarascon.*
- 4°) *Honoré de Gévaudan, 2^{ème} de nom, Seigneur de Marguerittes, Président en la chambre des comptes de Montpellier par provisions du 7 novembre 1617, Conseiller d'Etat par brevet du 13 juillet 1621, testa le 17 septembre 1622, intendant de Languedoc en 1622, acquit la terre de Marguerittes, de noble Gaillard d'Antron en 1619 ; il avait épousé d'abord Gabrielle de Croze, puis Françoise de Monteil enfin le 23 novembre 1610 Gabrielle de George de Tarant, fille de feu noble Antoine de Georges, Sieur de Thavaux, et il en eut :*
- 5°) a) *Charles de Gévaudan, issu du troisième lit, continua la descendance :*
Seigneur de Marguerittes et de Lagarne et de Couloures (formant la baronnie de Manduel), Conseiller du Roi au présidial de Nîmes et Beaucaire, épousa le 28 décembre 1639 Jeanne de Villars, fille de Pierre de Villars, Seigneur de Vallongue, de Gajan et de Souvignargues, Conseiller du Roi.
Il eut 8 enfants, l'un d'eux Louis de Gévaudan était en 1679 Major commandant les villes et citadelles de Narbonne, il fit en 1674 ses preuves de noblesse devant la commission composée du Cardinal de Bonzi : Archevêque de

Narbonne. Une de ses soeurs, Jeanne de Gévaudan, épousa le 16 mars 1689 François de Vissec de la Tude (1642-1723), Comte de Ganges, colonel aux dragons de Languedoc, et frère de Charles. Charles fait ériger en marquisat en mai 1665 la baronnie de Ganges. Son épouse Diane de Joannis de Roussan est empoisonné le 13 mai 1667 par ses deux beaux-frères et meurt 30 jours plus tard le 5 juin. Elle était la belle sœur de Jeanne de Gévaudan, Comtesse de Ganges, amie du cardinal de Bonzi¹³⁸ qui fit bâtir pour elle l'hôtel qui est aujourd'hui la Préfecture de Montpellier (1693); le Cardinal lui fit épouser François de Vissec qu'il avait fait nommer Gouverneur de Carcassonne "avec obligation de résidence". Elle défraie la chronique comme maîtresse du cardinal Pierre de Bonzi, président des Etats du Languedoc. Elle mourut le 8 janvier 1719, laissant des legs importants aux pauvres des hôpitaux; la célèbre Marquise de Ganges, qui fut assassinée par ses deux beaux-frères, était sa belle-soeur (Mémoires d'André Delort T 4 page 128) et généalogie de Courcelles¹³⁹.

b) Henri de Gévaudan, Seigneur de Gois et d'Entraygues,

¹³⁸ Deux clans s'opposent dans le Languedoc, l'un avec l'intendant Basville, ami des Pavée de Villevieille dont la fille, la belle Gabrielle devient sa maîtresse et l'autre avec le cardinal de Bonzi très influent auprès de la cour de Louis XIV, ami de la famille de Castries qui constitue le noyau dur de ce clan. Les dames amies du cardinal sont Isabeau de Castries et Madame de Ganges, amie d'Isabeau et maîtresse du cardinal.

¹³⁹ Il semblerait qu'un frère de Joseph, Guillaume a également habité Boisseron. Ce dernier a trois fils, Guillaume 2^{ème} de nom, André et Jean qui est prêtre et décède en 1739. Guillaume a trois fils : Baptiste né vers 1702, Gaspard né vers 1705 et Pierre Joseph né vers 1707. André de son côté épouse Elisabeth Devic et il a deux enfants Louis Félix et Elisabeth.

Guillaume 2^{ème} de nom est sans fortune, quitte Boisseron pour Marseille où il trouve un emploi dans les Bureaux de l'Intendance. Il est obligé d'emprunter souvent à son frère André. A sa mort, son fils Gaspard va intenter un procès à ses cousins, enfants d'André au sujet de l'héritage de son oncle Jean le prêtre. (Procès plaidé par l'avocat Me J. Albisson, devant le procureur Chivaud, M. de Grasset étant le rapporteur.)

demeurant au domaine de Viviers, anobli avec son frère Charles le 19 décembre 1668 en conséquence de la charge de président en la chambre des comptes de Montpellier excusé par Honoré leur père.

- 6°) *Henri de Gévaudan, marié avec Catherine de la Baulme, continua la lignée et fut père de :*
- 7°) *Joseph de Gévaudan, 1^{er} du nom, Seigneur de Marguerittes, de Lagarne et Couloures, de Fourques, de St-Gervasy, etc... Baron de Boisseron, cornette au régiment de Septimanie, dragon en 1745, fut reçu en 1753 Officier de la maison militaire du Roi dans la compagnie des chevaux légers.*
Il avait épousé à Montpellier le 22 juillet 1718, Marie Bonnier de la Mosson, fille de noble Antoine Bonnier, Chevalier Seigneur de la Mosson et de Campagne Saint-Cosme, président à la cour des comptes de Montpellier, dont :
- 8°) *Joseph de Gévaudan, 2^{ème} du nom, Baron de Boisseron, etc... qui épousa à Montpellier le 4 décembre 1747, Jeanne Ricome de la Figarede, fille de noble Antoine Ricome de la Figarede, Seigneur de St Jean, Capitaine exempt des Cent-suissees de la garde du Roi, Chevalier de St Louis dont :*
- 9°) *Antoine, Joseph, comte de Gévaudan, Chevalier Seigneur des Roques-Rouges d'Ortes, de St Jean de l'Isle Villeblain, etc... incarcéré sous la terreur, marié en 1776 avec Pauline Rosalie de Durand de Rilly.*
- 10°) *Joseph Paulin Casimir, Marquis de Gévaudan, épousa le 1^{er} janvier 1828 (contrat passé chez Bonfils Notaire à Montpellier) Marie Antoinette de Beauvois de Nogaret, fille d'un capitaine de vaisseaux du Roi, décédé premier consul d'Avignon le 11 février 1792, et de Anne Victoire d'Asque. »*

On remarquera que les 9 et 10^{ème} degrés de Gévaudan, c'est-à-dire Antoine et Joseph Paulin Casimir, ne sont plus intitulés Barons de Boisseron ; cela indique que cette seigneurie est passée en d'autres mains, d'ailleurs ils ne votent pas en cette qualité aux assemblées de la noblesse en 1789.

Armes de Gévaudan :

« *D'azur à la croix d'argent cantonnée aux 1 et 4 quartiers d'un soleil d'or, aux 2 et 3 d'un croissant d'argent* ».

Couronne de Marquis.

Devise : Cruci regique fidelis.(fidèle à la croix et au roi)

C'est Antoine Thomas Le Sage d'Hauteroche, Comte d'Hulst qui vote sous le nom de Seigneur de Boisseron aux assemblées de la noblesse en 1789, qualification que prend cette famille depuis le 4^{ème} degré, vers le milieu du XVIII^{ème} siècle¹⁴⁰. Louche et Arnaud votent en tant que députés de la commune.

Cette famille Le Sage est originaire de Narbonne, et issue de Jacques Le Sage d'Hauteroche, écuyer, seigneur de la Tenandière. Il assume la charge de commissaire général de l'Artillerie de France avec distinction. Son fils Thomas Le Sage est reçu mousquetaire dans la seconde compagnie. Quelque temps après, on lui donne une compagnie dans le régiment du Piémont. Il la commande pendant les conquêtes glorieuses de Flandres et de Hollande jusqu'en 1702. Seigneur d'Hauteroche, il épouse le 7 mars 1684, Marie Isabelle Vander Gracht, héritière de la seigneurie d'Hulst en Flandre.

¹⁴⁰ « *Catalogue des gentilshommes de Languedoc, sénéchaussée de Montpellier ayant pris part à l'assemblée générale des 3 ordres, le 16 mars 1789 à Montpellier* », Armorial de la Roque T. II pages 329 et 349.

Louis Thomas Le Sage, leur fils, chevalier, seigneur d'Hulst et de Landreghèse à l'âge de 13 ans est fait capitaine d'une compagnie de 50 hommes dans le régiment de Rapelmonde au service des deux couronnes de France et d'Espagne. Il épouse en 1712, Marie Boulez dont :

René Le Sage d'Hauteroche, écuyer, né en 1719, appelé le Comte d'Hulst, achète la seigneurie de Boisseron en 1753. Il revient en Languedoc et habite cette seigneurie de Boisseron, près de Montpellier, dont il demande l'érection en comté dans un placet de 1755, demande d'abord refusée par M. de Machault¹⁴¹.

Voici la réponse qui est faite à cette demande :

« Vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer le 22 août le placet ci-joint de M. Lesage d'Hauteroche qui en considération de l'ancienneté de sa famille et des services qu'elle a rendus demande des lettres d'érection en comté de la terre de Boisseron située en Languedoc dont il a fait l'acquisition en dernier lieu et qu'il prétend d'un revenu suffisant pour soutenir un pareil titre.

Je ne m'expliquerai point, Monseigneur, sur la famille de M. d'Hauteroche qui m'est inconnue, je dirai seulement que celle de Mme de Puisserguier qu'il a épousée est distinguée parmi la noblesse de cette province.

Quant à la consistance et au revenu de la terre de Boisseron, voicy ce que j'en ai appris.

1°) *Le château est solidement bâti et il est remarquable par son ancienneté et ses fortifications, cette terre peut avoir une lieue et demy de circonférence. Elle forme une paroisse de 50 feux, on n'y distingue qu'un seul clocher et il y est vrai qu'il y en a un second du nom de Saint Félix de*

¹⁴¹ Archives de l'Hérault II liasse 1980 C 1981.

- Sauteyrargues¹⁴², mais il dépend du prieur » de Boisseron et il forme un consulat séparé dont M. de Gallières est seigneur.*
- 2°) *M. d'Hauteroche a droit de haute moyenne et basse justice et le Sieur de Boisseron qui possédait cette terre en 1724 prenait le titre de Baron de Boisseron cependant dans le contrat de vente, il ne l'a qualifié que de seigneurie.*
- 3°) *Les domaines nobles qui en dépendent peuvent contenir environ 380 septérées, le reste est roturier, le Sieur d'Hauteroche y a réuni les terres d'un particulier du même lieu qui les lui a vendues au prix de 6 500 livres.*
- 4°) *L'opinion commune est que la terre de Boisseron a coûté à ce gentilhomme environ 105 000 livres, les droits seigneuriaux peuvent s'évaluer à 200 livres par année et le revenu des terres qui en dépendent à 3 000 livres par année, on ne fait point de difficulté de penser qu'il s'augmentera considérablement soit par les réparations, les défrichements et les acquisitions de M. d'Hauteroche.*
- 5°) *Enfin la directe n'est pas partout unie à la justice, ce qui exclut le droit de seigneur foncier sur tout le terrain et la terre de Boisseron dépendant de la mouvance de M. l'évêque de Montpellier ; on n'a pu découvrir si elle est sujette à quelque redevance, le seigneur est obligé en prêtant l'hommage à ce prélat de lui baiser la main, d'un autre côté il ne paraît pas qu'il y ait aucune seigneurie tenue en arrière fief du seigneur de Boisseron.*
- Dans ces circonstances il me paraît Monseigneur, qu'à moins d'une grâce toute particulière la terre de Boisseron n'est guère dans le cas d'être érigée en Comté il n'y aurait qu'une naissance illustre et des services bien signalés qui*

¹⁴² Je pense qu'il s'agit de Saint Félix de Sinistrargues (NDRL).

pourraient contrebalancer cette difficulté en attachant le titre plutôt à la personne qu'à la terre, et c'est pourquoi, Monseigneur, je ne puis que me rapporter à vos lumières. J'aime et j'estime M. d'Hauteroche ainsi que la famille de M. de Puisserguier mais cette considération ne peut l'emporter sur mes devoirs qui ne me permettent pas de vous rien cacher. »

Il épouse Mademoiselle de Lort, des chevaliers de Sérignan, fille de J.J. de Lort, Seigneur de Farlet (entre Mèze et Montagnac), chef d'escadre des armées navales du roi, et d'Anne de Pelet de Moissac.

Dont deux fils résident à Béziers :

- A - François Thomas Le Sage d'Hauteroche, chevalier seigneur de Boisseron dont il obtient l'érection en Comté par lettres enregistrées au Parlement de Toulouse en août 1757. En 1764, le Comte François de Boisseron acquiert le tènement de Landau. Surannation du comté le 10 mai 1764¹⁴³.

Marié à Mlle de Bermond de Puisserier, il a trois enfants

- a) Antoine Adrien Thomas Le Sage, comte d'Hulst d'Hauteroche, chevalier seigneur d'Hulst et de Boisseron est colonel de cavalerie. Il vote à Béziers en 1789 en tant qu'officier supérieur des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis. En 1814, il se marie avec sa cousine germaine Nathalie de Bermond de Puisserier (1774 - 1855) soeur de Mme de Lacour.
- b) Françoise Mélanie Alexandrine, habitant Boisseron s'allie en 1786 à S.B. de Fages, baron de Cheylus, chevalier,

¹⁴³ Archives Départementales de la Haute Garonne B 1666 folio 54.

comte de Rochemure né en 1747, capitaine commandant au régiment de Strasbourg, Inspecteur royal de l'artillerie, dont une fille Mme de Fages de la Tour.

- c) Et Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Lesage d'Hauteroche dit le Comte d'Hulst, mort en juin 1817, s'allie en 1810 à Claudine Anne Pauline de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, née à Paris en 1817, morte le 21 décembre 1881 (soeur du marquis du Roure, de la comtesse de Juigné et de la comtesse de Saint Aulaire). Dont une fille :
- ca) Camille Louise Denise, née à Paris le 2 juin 1815, morte à St Cloud le 7 juillet 1894. Elle s'allie à Paris le 23 avril 1832 à Etienne Alexandre Hector, Comte de Béarn, né à Paris le 24 décembre 1805, mort le 10 décembre 1881 (Comte Etienne de Béarn) dont un fils (père du Comte René de Béarn) et deux filles, les comtesses de La Redoyère et d'Esterno.

La terre de Boisseron est propre à Camille Louise Denise et fait partie de ses apports énoncés à son contrat de mariage passé sous le régime de la communauté le 19 avril 1832 aux minutes de Me Bertin, notaire à Paris.

Elle l'a recueillie dans la succession de M. Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Le Sage d'Hauteroche d'Hulst décédé à Paris le 29 juin 1817 dont elle est fille unique et seule héritière ainsi qu'il fut constaté par l'intitulé de l'inventaire fait le 2 octobre 1817 par Me Baume notaire à Lunel.

- B - André Le Sage d'Hauteroche, écuyer, épouse à Béziers

Anne Fores, dont il a :

Marie Jean André Maurice Hyacinthe Le Sage d'Hauteroche, né à Béziers en 1762. Il vote à Béziers en 1789 et il est député de l'Hérault de 1820 à 1827. Il épouse le 29 février 1802, Jacquette Emilie Elisabeth du Bourg (de Cavaignes de Rochemontès) née en 1774, dont le père, conseiller au parlement de Toulouse, périt sur l'échafaud.
Dont :

Joseph Maurice Le Sage d'Hauteroche, dit le Comte d'Hulst et du Saint Empire, né à Béziers le 1er janvier 1805. Il épouse le 25 mars 1829, Denise Antoinette Pauline de Grimoard Beauvoir de Roure de Beaumont-Brison (nièce de la Comtesse d'Hulst et de la branche aînée précitée) née à Paris le 21 février 1807 et morte à Paris le 20 juin 1870 à 63 ans. Soeur du Marquis de Roure, elle est fille de Scipion Louis marquis du Roure, lieutenant colonel et officier des gardes du corps du roi et d'Elisabeth Olive Félicité Le Clerc de Juigné, dame de la Reine Amélie.

dont 4 enfants :

- 1) Jeanne Denise, morte le 4 juin 1851, mariée en 1846 avec Charles Antoine, Baron Lambert de Cambrai, remarié en 1855 à Clémence Marie Augusta de Maille de La Tour Landry.
- 2) Raoul Le Sage d'Hauteroche, dit le Comte d'Hulst, né en 1839, mort en 1875, sans postérité, de son alliance en 1863 avec Anne Armande de Gontaut-Brion, remariée en 1889 à Ernest Comte Armand.
- 3) Marie Nathalie née en 1831 religieuse de la congrégation de l'Adoration Réparatrice, morte à Paris le 25 février 1906, dernière de sa famille.
- 4) Maurice Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, appelé l'abbé

d'Hulst, puis Monseigneur d'Hulst : né à Paris le 10 octobre 1841. Il y décède le 5 novembre 1896 à 55 ans, dernier mâle de son nom, protonotaire apostolique, recteur de l'Institut de Paris, éloquent orateur, élu le 6 mars 1892 député de la 3^{ème} circonscription de Brest, réélu le 20 août 1893. Il siège à droite et il est également prélat de la maison de sa Sainteté et vicaire général du diocèse de Paris.

Cette maison de Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, en Languedoc, s'est donc éteinte le 5 novembre 1896.

Armes des « *Le Sage d'Hauteroche d'Hulst* » :

« *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à 3 étoiles d'or à 6 raies, qui est Le Sage, au 2 et 3 de Gueule au chevron d'or accompagné de 3 grelots de même qui est de Beaulieu de Barnaville* ».

Alias : D'argent au chevron de gueule, accompagné de 3 serpents ondés de sinople, ceux du chef affrontés.

Ainsi qu'on le constate d'après la lecture de la généalogie des Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, comtes de Boisseron, c'est la branche A du 4^{ème} degré qui hérite du Château de Boisseron.

Le 12 juin 1740, le consul de la communauté signale que M. Gauthier, lieutenant de viguier de Sommières, leur a fait signifier un appointement sur lequel il a obtenu des officiers ordinaires du lieu, de faire défense aux habitants de faire paître leurs bestiaux dans les près qu'il a situés au présent lieu.

Le 25 avril 1741, le consul ordinaire du lieu de Boisseron Pierre Paradis procureur juridictionnel avec Louis Bénézet et Louis Gaury consuls modernes nomment Laurens Devic pour se rendre à Montpellier à la demande du syndic du diocèse pour établir la capitation.

La même année, le 30 avril le consul propose qu'à partir du jour de la fête de Saint Laurent, Charles Vézian habitant du lieu, soit chargé de cuire le pain des habitants dans le four communal moyennant le quarante quatrième pain qu'il prendrait de chaque habitant pour son salaire et ce pendant quatre mois.

A la suite de Vézian, Antoine Barradon s'acquitte de la fonction de fournier, puis Bressac de Saint Christol.

Le 11 juin 1741, le consul baille la levée de la taille et des impôts à Paul Arnaud, ménager habitant de Boisseron.

A cette époque, il est impossible de trouver un garde vignes ou garde terres bien que le consul alloue pour cette fonction 100 livres pour gage, du fait que le receveur retient pour ses services 2 sols par livre puis encore le sixième du solde. De fait le garde vignes demande 150 livres de gages pour tenir compte des ponctions.

Le four communal pose énormément de problèmes dans son fonctionnement et fait l'objet de nombreuses réparations, le 8 juillet 1742 c'est Jean Saussine, entrepreneur maçon à Sommières qui est sollicité pour effectuer les réparations.

Le compoix de Boisseron fait l'objet de nombreuses observations du fait de l'attribution des terres et le 13 novembre 1742, le consul intente un procès à la Cour des Aydes contre Mme. de Gévaudan et le baron de Boisseron.

Le 7 mai 1743, le consul annote différents actes et transactions d'hermes entre les habitants du lieu.

En 1750, la levée des impôts est mise en concurrence.

M. de Gévaudan propose 1 sol par livre pour la levée des impôts alors que le sieur Louis Louche propose neuf deniers par livre.

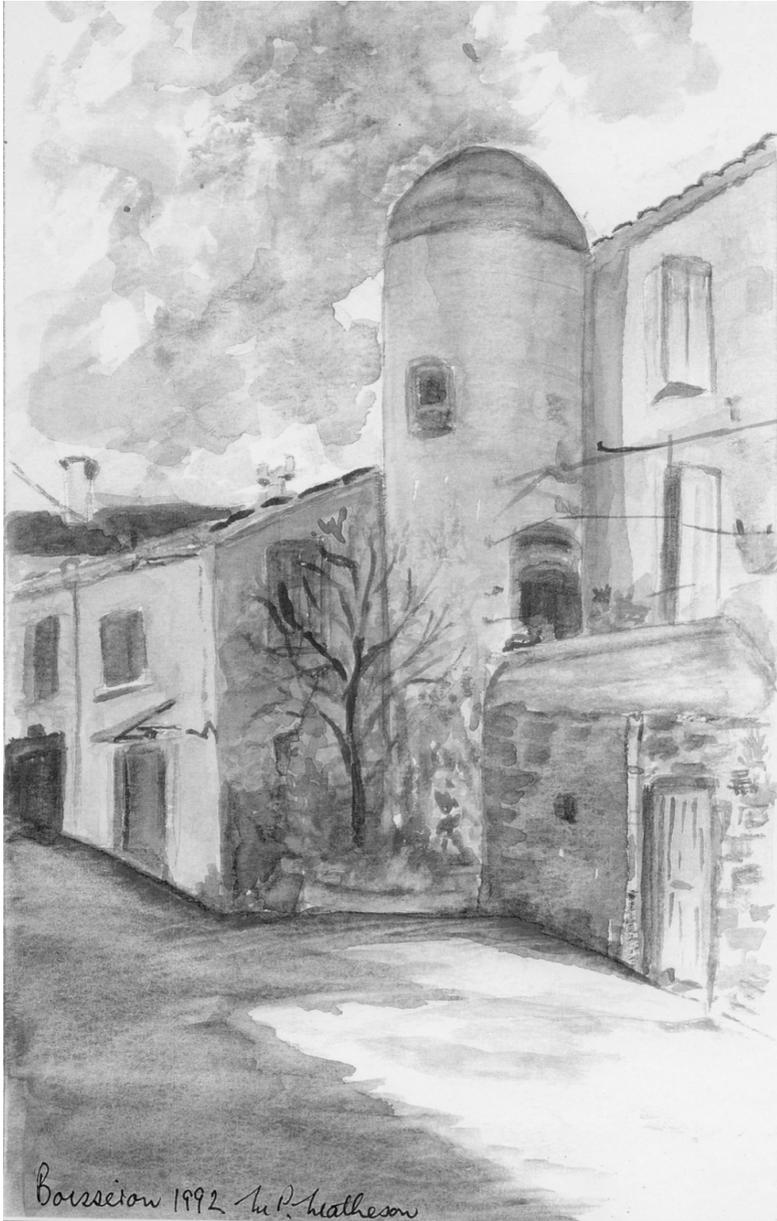
A cette époque, la date du commencement des vendanges fait l'objet de nombreuses palabres. En 1768, le 27 septembre, le

conseil de la communauté est convoqué en assemblée pour déterminer la date de début des vendanges et propose le lundi 3 octobre. Cette date est unanimement refusée. Il est décidé que le début des vendanges serait le lundi 10 octobre.

Les habitants de Boisseron font condamner le comte d'Hulst pour avoir commencé le lundi 3 octobre.

Le 24 septembre 1764 a lieu la prise de possession de l'église par un nouveau curé. A titre anecdotique, cette prise de possession fait l'objet d'un procès verbal consigné par Me Lapas, notaire à Lunel :

« Par devant nous, Jean Maistre, curé de Vérargues, Jean Baumes, avocat et Laps, notaire royal et apostolique de la ville



Le four communal. Aquarelle de M.P. Matheson
(Photo F. Obert)

de Lunel et témoins Bas et Courmes. Dans le dit lieu de Boisseron et au devant de la porte de l'église paroissiale du dit Boisseron est comparu messire François Castan, prêtre du diocèse et chanoine diacre de l'église collégiale Saint Sauveur de Montpellier qui nous a dit que M. François Gauthier prêtre prieur du dit Boisseron étant décédé, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Montpellier lui a fait titrer le prieuré cure du dit Languedoc le 21 du courant mois, le dit Titré portant commission au premier prêtre et notaire royal et apostolique requis pour la mise de possession et d'autant que nous sommes de la qualité requise, le dit M. Castan nous a requis de vouloir le mettre tout présentement en la possession réelle, actuelle et corporelle du dit prieuré cure, auquel effet il nous a remis le dit titre-cy de teneur franciscus reginaldus et lui ayant fait lecture, nous avons reçu la commission avec l'honneur dû et offert d'y procéder et ayant pris par la main le dit M. Castan l'avons fait entrer dans l'église, conduit au pied de l'autel la dite église paroissiale, lui avons fait faire prière à Dieu, fait baiser l'autel, ouvrir le tabernacle et le fermer, sonner la cloche, monter en chaire, donner l'eau bénite, ouvrir et fermer la porte de l'église et autres cérémonies et formalités accoutumées par toutes lesquelles nous avons mis et mettons le dit M. Castan en sa possession réelle, actuelle et corporelle du dit prieuré cure pour en jouir, et des honneurs, fruits, rentes et revenus en dépendant aussi et demeurant que le sieur feu M. Gauthier et les autres prêtres en ont jouy ou du jouir et de tout ce dessus, le dit M. Castan nous en a requis acte et lui ayant à l'instant rendu le dit titre, fait et réciter ce que dessus présent, en présence de MM. Pierre Chabert, prêtre prieur de Garrigues, Joseph Serrane prieur de Montlaur et Montaud, Jean Joseph Frontier, prieur de Beaulieu, Joseph Dubois prieur de Saint Séries et Messire François Thomas Lesage d'Hauteroche, chevalier, comte d'Hulst et de Boisseron et autres messieurs prêtres ou curés des lieux circonvoisins ; ont

signé... »

En 1765, la réparation du four communal est effectuée par Jean Saussine fils, entrepreneur à Sommières.

Le 24 pluviôse an XIII, le sieur Saussine procède à nouveau à la réparation du four communal. Il refait la voûte complètement délabrée.

Dix ans avant la Révolution, Boisseron est déjà sur le pied de guerre, le climat social entre les châtelains et la population boisseronnaise se dégrade et sent la « *poudre* ». En effet, le 11 novembre 1779, le Commandant de la Province écrit au Comte

d'Hulst : *« J'apprends qu'à l'occasion du mariage de Monsieur votre fils, les habitants de la commune de Boisseron, de leur autorité privée, se sont avisés de s'assembler, avec des armes, pendant plusieurs jours de suite : j'en suis d'autant plus surpris que personne n'ignore que ces sortes d'assemblées ne peuvent se faire sans la permission du Commandant de la Province qui l'accorde très difficilement. J'ai bien voulu, à votre considération, ne pas sévir contre les habitants de Boisseron, comme ils l'auraient mérité, mais je me flatte que vous voudrez bien leur recommander d'être plus circonspects à l'avenir... »*

Les biens nationaux

Par vote du 2 novembre 1789 de l'Assemblée Constituante, les biens du clergé sont mis "à la disposition de la Nation"¹⁴⁴.

Les biens de première origine comprennent d'abord les biens du clergé qui en forment la presque totalité et ceux des domaines de la Couronne (décret du 19 décembre 1789).

¹⁴⁴ Série Q Archives de l'Hérault.

Les biens de deuxième origine comprennent les biens des émigrés ainsi que ceux des prêtres déportés et des individus condamnés par le tribunal révolutionnaire.

Boisseron :	Superficie totale	736 hectares
	Biens Nationaux :	28 ha
	De 1 ^{ère} origine :	14 ha
	De 2 ^{ème} origine :	14 ha
	Rapport des superficies	4 %

Nature des biens vendus :

Biens de 1^{ère} origine :

Différentes terres, champs et prés : 71 sétérées¹⁴⁵ dépendant du prieur du lieu (de 2 450 livres à 5 025 livres) à Mathieu Gairal marchand de Montpellier.

Biens de 2^{ème} origine :

Vente du 25 novembre 1794 (5 Frimaire an III): biens pris à Duchols émigré : 7 terres divisées en 15 lots d'un total de 69 sétérées et demi (de 16 525 livres à 37 700 livres) ; 2 prés d'un total de 11 sétérées (2 320 livres et 3 250 livres) ; 4 vignes d'un total de 29 sétérées (de 2 900 livres à 3 170 livres) ; 10 lots en olivettes d'un total de 23 sétérées (de 2 250 livres à 7 250 livres) et 15 parcelles de champs d'un total de 44 sétérées (de 10 160 livres à 18 685 livres), à 13 acquéreurs :

1 de Montpellier : Figuier 6 lots d'une valeur de 23 500 livres,

¹⁴⁵ Sétérée = 20 ares. 1 ha = 5 sétérées.

2 de Sommières : Aubanel 5 lots et Bechard 1 lot valeur 12 000 livres

10 acquéreurs de Boisseron pour 38 lots d'une valeur de 35 300 livres

dont :

1 acquéreur de 10 lots ; Devic ; 1 de 7 lots ; Théron ; 2 de 5 lots ; Vezian et Soulier ; 1 de 3 lots ; Montagne ; 1 de 2 lots : Arnaud (maire) et 3 acquéreurs d'un lot Fumisier, Rédarés et Gascuel.

Vente effectuée à partir du 14 juin 1796 (Prairial an IV) : le presbytère revient à Sue, négociant à Montpellier, pour une somme de 2 880 livres.

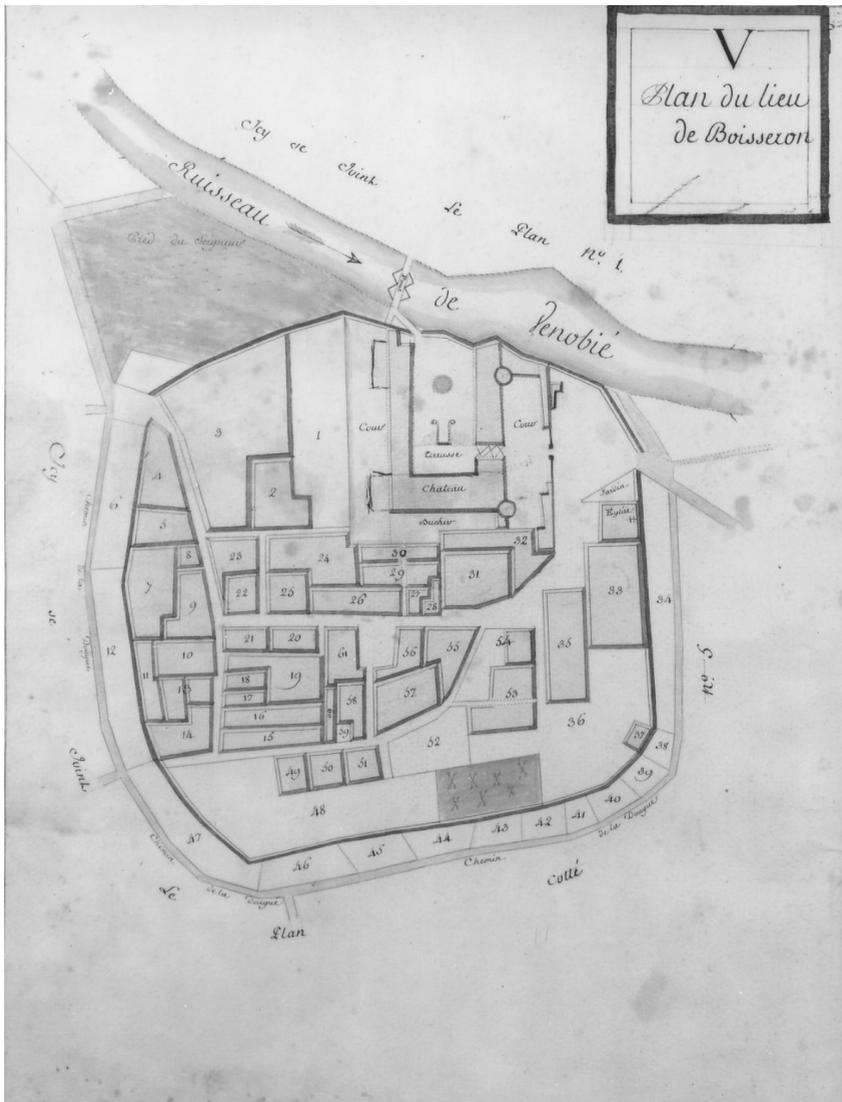
D'après la loi du 3 juin 1793, ces lots sont payables en 9 ans.

En 1790, la commune de Boisseron fait partie du canton de Restinclières. Ce canton, supprimé par arrêté des consuls du 3 brumaire an X, Boisseron est ajouté au canton de Lunel.

Une lettre du 3 fructidor de l'an IX (21 août 1801) nous apprend que Vidourle lors d'une inondation a emporté des terres et le conseil de la communauté demande la révision des impôts.

Le village au 18^{ème} siècle ?

Le plan cadastral de 1769 indique clairement les maisons du village, le château, le bûcher, le cimetière, les remparts ou plus exactement les fossés bordant les remparts avec les chemins



Plan de Boisseron extrait du terrier de 1769
 (Photo F. Obert)

de la « *dougue* », les « *ferrajals* » qui sont des terres plantées en fourrages verts. A cette époque, le cimetière est dans le village au niveau des jardins du presbytère actuel.

Les 30 maisons figurant sur le plan correspondent bien au recensement effectué en 1762 qui donne 26 feux pour le village, soit 130 habitants environ.

La partie du village comprise dans l'enceinte des remparts a conservé en partie ce cachet moyenâgeux. Les habitations sont basses et tassées, les rues étroites et enchevêtrées.

On retrouve sur l'annexe de ce plan, les différents noms des propriétaires de la commune dont certains se perpétuent de nos jours dans les familles de vieille souche boisseronnaise.

Numéro de parcelle	Propriétaire	Affectation de la parcelle
1	Jacques Devic	Parran ¹⁴⁶
2	Guillaume Devic	Bergerie et cour
3	M Duchot	Maison, cour et jardin
4	Guillaume Bruguière	Maison
5	Magdeleine Delon vve Soulier	Maison et cour
6	Vve Souiller	Parran
7	Louis Théron	Maison, bergerie, cour, écurie
8	Laurent Dumas	Maison
9	Elisabeth Grégoire vve A. Jean	Maison et cour

¹⁴⁶ Parran : Petit jardin qui est derrière une maison, enclos entouré de murs.

10	Paul Arnaud	Maison et cour
11	Jacques Chailar et Gely sa mère	Maison
12	Catherine Teysounier	Ferrajal ¹⁴⁷
13	Jean Chailar	Maison
14	Jacques Chailar et Jeanne Gely	Maison et casal ¹⁴⁸
15	Pierre Delon	Maison, cour et jardin
16	Gabrielle Chalier vve A. Barandon	
17	Jean Cavailler	Ecurie
18	Jean Verdeille	Maison
19	Jacques Jalaguier	Maison et basse-cour
20	Guillaume Pagès	Maison
21	Jean Cavailler	Maison
22	Guillaume Devic	Maison
23	Laurent Devic	Parran, maison et cour
24	Laurent Devic	Parran et casal
25	Jacques Devic	Maison
26	Margueritte Galtier	Maison et cour
27	Hort Saint Pierre Blaquièrre	Maison
28	Vve de Saquet Castelnau	Maison
29	Louis Gaury	Maison
30	Barthelemy Puech	Maison
31	Guillaume Pagès	Maison
32	Grégoire Benezeth	Maison

¹⁴⁷ Ferrajal : terres plantées en fourrages verts.

¹⁴⁸ Casal : maison en ruines.

33	Mr le prieur	Maison et jardin
34	Mr le Comte	Ferrajal avec mûriers
35	Le seigneur	Ménagerie
36	Le seigneur	Herme et ferrajal
37	Le seigneur comte	Pigeonnier
38	Guillaume Devic	Ferrajal
39	Jacques Jalaguier	Ferrajal
40	Mr le Comte	Parran
41	Vouittier	Herme
42	Louis Theron	Ferrajal
43	Paul Arnaud	Ferrajal
44	Mr le Comte	Ferrajal
45	Louis Louche	Ferrajal
46	Mr le Comte	Ferrajal
47	Mr Duchol	Ferrajal
48	Louis Louche	Maison, cour, parran et jardin
49	Louis Gautier	Maison
50	Guillaume Pagès	Maison
51	Louis Teysonnier berger	Maison et jardin
52	Mr d'Albenas	Parran autrefois casal
53	Jean Louche berger	Maison, jardin et parran
54	Bouisson cordonnier	Maison relève du prieur
55	Valentin	Maison
56	Jacques Devic	Maison et cour
57	Four commun reconnu par la communauté	

58	Mr le Comte	Bergerie
59	Jean Riben	Jardin
60	Jacques Seminier	Maison et jardin
61	Jean Riben	Maison et cour

Les armoiries de la Communauté de Boisseron, ce « *Buxedonus Locus* », lieu couvert de buis, se trouvent dans « *l'armorial d'Hozier* », manuscrit de la Bibliothèque Nationale. On les retrouve également dans l'ouvrage de E.Roschach « *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc* ».

Ces armes sont :

- « *D'or à un buis de sinople et un chef d'azur chargé de trois trèfles d'or* ».

Fin de la première partie